

# COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL

## Rapport sur le budget de l'Etat du Valais pour l'année 2019, sur la planification intégrée pluriannuelle (PIP) 2019-2022 et sur le fonds FIGI

---



Zinal/Sion, le 10 octobre 2018

# SOMMAIRE

	Page
<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
1.1 Caractéristiques du budget 2019 .....	4
<b>2. REMARQUES GENERALES .....</b>	<b>6</b>
2.1 Compte des investissements .....	6
2.2 Compte de résultats .....	8
2.2.1 Charges du personnel.....	8
2.2.2 Subventions à des collectivités et à des tiers .....	11
2.3 CPVAL.....	12
<b>3. PRESIDENCE.....</b>	<b>13</b>
3.1 Chancellerie .....	13
<b>4. DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ENERGIE.....</b>	<b>14</b>
4.1 Administration cantonale des finances .....	14
4.2 Service cantonal des contributions .....	15
4.3 Service de l'énergie et des forces hydrauliques .....	16
4.4 Service du registre foncier .....	17
<b>5. DEPARTEMENT DE LA SANTE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA CULTURE.....</b>	<b>18</b>
5.1 Service de la santé publique .....	18
5.2 Service de la consommation et des affaires vétérinaires .....	20
5.3 Service de l'action sociale.....	20
5.4 Service de la culture.....	21
<b>6. DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE ET DE LA FORMATION .....</b>	<b>22</b>
6.1 Service du développement économique.....	22
6.2 Service de l'industrie, du commerce et du travail .....	23
6.3 Service de l'agriculture.....	24
6.4 Service administratif et des affaires juridiques de la formation.....	24
6.5 Service de l'enseignement .....	25
6.6 Service cantonal de la jeunesse .....	27
<b>7. DEPARTEMENT DE LA SECURITE, DES INSTITUTIONS ET DU SPORT.....</b>	<b>28</b>
7.1 Service juridique de la sécurité et de la justice .....	28
7.2 Police cantonale.....	29
7.3 Service de la circulation routière et de la navigation .....	29
7.4 Service de l'application des peines et des mesures .....	29
7.5 Service des affaires intérieures et communales .....	30
<b>8. DEPARTEMENT DE LA MOBILITE, DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>31</b>
8.1 Service administratif et juridique .....	31
8.2 Service de la mobilité .....	32
8.3 Service des bâtiments, monuments et archéologie .....	32
8.4 Office de construction des routes nationales .....	32
8.5 Office cantonal de la construction du Rhône .....	33
<b>9. MANDATS DE PRESTATIONS .....</b>	<b>34</b>
<b>10. CONCLUSION .....</b>	<b>35</b>
<b>11. ANNEXES.....</b>	<b>36</b>
11.1 Rapports des commissions thématiques .....	37
11.2 Rapport de la Commission des finances à l'attention du Conseil d'Etat sur la planification intégrée pluriannuelle (PIP) 2019-2022 .....	38
11.3 Rapport de la Commission des finances concernant le budget 2019 et la planification financière 2019-2022 (PIP 2019-2022) pour le fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (Fonds FIGI).....	45

\* \* \*

## AU GRAND CONSEIL DU CANTON DU VALAIS

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les députés,

La Commission des finances (Cofi), composée de Mesdames et Messieurs les députés :

**Favre Stéphanie**  
présidente

**Pont Stéphane**  
vice-président

**Rion Yvan**  
rapporteur de langue française

**Furger Niklaus**  
rapporteur de langue allemande

**Amoos Emmanuel**

**Bender Benoît**

**Clerc Mathieu**

**Clivaz Bruno**

**Contat Pierre**

**Favre-Torelloz Muriel**

**Studer Rainer**

**Tauss-Cornut Sonia**

**Wenger Frank**

membres,

a examiné, conformément aux dispositions légales et en particulier la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton du 24 juin 1980 (LGCAF / RS no 611.1), le projet de **budget de l'Etat du Valais pour l'année 2019** et vous présente ci-après son rapport.

## 1. INTRODUCTION

### 1.1 Caractéristiques du budget 2019

Le budget 2019 présente un excédent de revenus de Fr. 1.7 mio après un enregistrement des amortissements du patrimoine administratif (PA) de Fr. 125.6 mios et des réévaluations (amortissements) des emprunts, des participations et des subventions d'investissement du PA de Fr. 71.5 mios. L'excédent de financement se monte à Fr. 1.8 mio. **L'équilibre financier est donc atteint.**

La variation du budget 2019 **par rapport au compte 2017 et au budget 2018** (sans les imputations internes) se détaille comme suit :

en mios de francs (totaux et écarts arrondis)	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Variation par rapport au compte 2017	Variation par rapport au budget 2018	Variation par rapport au budget 2018 en %
<b>Compte de résultats</b>						
Revenus	3'436.2	3'369.9	3'515.6	79.4	145.7	4.32%
Charges (sans amortissements)	3'226.5	3'157.0	3'316.9	90.4	159.9	5.06%
<i>Marge d'autofinancement, LGCAF art. 12</i>	209.7	212.9	198.8	-10.9	-14.1	-6.62%
Amortissements du PA	106.1	138.2	125.6	19.5	-12.6	-9.12%
Réévaluations emprunts, participations et subv. d'inv. du PA	99.4	74.7	71.5	-27.9	-3.2	-4.28%
<i>Total amortissements / réévaluations</i>	205.5	212.9	197.1	-8.4	-15.8	-7.42%
<b>Excédent de revenus</b>	<b>4.1</b>	<b>0.0</b>	<b>1.7</b>	-2.4	1.7	
<b>Compte des investissements</b>						
Dépenses d'investissements	472.6	533.1	499.8	27.2	-33.3	-6.25%
Recettes d'investissements	270.1	320.2	302.9	32.8	-17.3	-5.40%
Investissements nets	202.4	212.9	196.9	-5.5	-16.0	-7.52%
<b>Excédent de financement, LGCAF art. 12</b>	<b>7.2</b>	<b>0.1</b>	<b>1.8</b>	-5.4	1.7	
<b>Degré d'autofinancement</b>	<b>103.6%</b>	<b>100.0%</b>	<b>101.0%</b>			

Le taux de croissance, tant des charges (+ 5.06%) que des revenus (+ 4.32%), est supérieur à l'évolution du PIB réel (estimation pour le Valais en 2019 : + 1.7%).

Les revenus progressent par rapport au budget 2018 de Fr. 145.7 mios nets ou de 4.32%. Les **augmentations significatives** peuvent être résumées comme suit :

Secteur / domaine	en mios de francs
Péréquation des ressources	34.4
Impôts directs personnes physiques	55.0
Impôts sur les gains en capital	15.0
Impôts directs personnes morales	11.5

Les charges augmentent par rapport au budget 2018 de Fr. 159.9 mios nets ou de 5.06%. **Les éléments significatifs** peuvent être résumés comme suit :

Secteur / domaine	en mios de francs
Charges de personnel	21.5
Alimentation du fonds LIEP* (CPVAL)	30.0
Santé publique (subventions)	27.4
Service de la mobilité (entretien)	14.3
Subventionnement des primes d'assurance-maladie	12.5
Augmentation du budget pour l'entretien des immeubles (fonds FIGI)	10.0
* LIEP = loi sur les institutions étatiques de prévoyance	

Des explications concernant les charges de personnel figurent sous le chapitre 2.2.1.

### Evolution du résultat avant amortissements et réévaluations (marge d'autofinancement, LGCAF, art. 12)

La marge d'autofinancement ressort du tableau ci-après :

en mios de francs	Compte 2014	Compte 2015	Compte 2016	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019
<b>Marge d'autofinancement</b>	90.7	278.5	219.0	209.7	212.9	198.8

Ces dernières années, la Cofi a toujours retravaillé la marge d'autofinancement pour avoir un chiffre plus explicite. Dans son calcul, elle a tenu compte des attributions aux fonds spéciaux et des prélèvements sur les financements spéciaux qui ont été publiés en tant que charges et revenus extraordinaires. Avec le MCH2, le mode de calcul de l'autofinancement est clairement défini. Il tient compte de l'ensemble des attributions et prélèvements des financements spéciaux.

La Cofi se réfère donc au modèle du MCH2 ci-après dans le calcul de l'autofinancement :

en mios de francs	Compte 2014	Compte 2015	Compte 2016	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019
<b>Résultat avant amortissements et réévaluations</b> (marge d'autofinancement ci-devant)	<b>90.7</b>	<b>278.5</b>	<b>219.0</b>	<b>209.7</b>	<b>212.9</b>	<b>198.8</b>
Attributions aux fonds et financements spéciaux (rubr. 35)	42.4	76.0	26.6	89.6	40.7	72.1
Attributions au capital propre (rubr. 389)			85.2	145.6	41.1	30.4
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (rubr. 45)	-63.2	-63.0	-20.8	-59.3	-24.0	-41.4
Prélèvements sur le capital propre (rubr. 489)			-40.0	-15.4	-46.2	-23.3
<b>Autofinancement selon MCH2</b>	<b>69.9</b>	<b>291.5</b>	<b>270.0</b>	<b>370.2</b>	<b>224.6</b>	<b>236.6</b>

L'autofinancement au budget 2019 est supérieur de Fr. 12 mios par rapport au budget 2018 et inférieur de Fr. 133.6 mios par rapport au compte 2017.

## 2. REMARQUES GENERALES

### 2.1 Compte des investissements

Les investissements nets de l'Etat ressortent du tableau suivant :

Investissements en mios de francs (arrondi)	Compte 2016	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>				
Dépenses brutes	274.3	259.4	318.1	245.0
Recettes	207.3	174.7	211.4	160.4
<b>Coût net à charge de l'Etat</b>	<b>67.0</b>	<b>84.8</b>	<b>106.8</b>	<b>84.5</b>
<b>Subventions d'investissements</b>				
Dépenses brutes	110.6	161.0	165.3	179.6
Recettes	43.5	55.8	69.9	76.9
<b>Coût net à charge de l'Etat</b>	<b>67.1</b>	<b>105.2</b>	<b>95.5</b>	<b>102.7</b>
<b>Prêts, participations et capital social</b>				
Dépenses brutes	111.3	52.1	49.7	75.2
Recettes	96.1	39.6	39.0	65.5
<b>Net mis à disposition par l'Etat</b>	<b>15.2</b>	<b>12.5</b>	<b>10.7</b>	<b>9.7</b>
<b>Total des investissements nets de l'Etat</b>	<b>149.4</b>	<b>202.4</b>	<b>212.9</b>	<b>196.9</b>

L'évolution des investissements bruts est la suivante :

en mios de francs	2014	2015	2016	2017	Budget 2018	Budget 2019
Investissements bruts budgétisés	480.0	618.5	588.7	616.0	533.1	499.8
Investissements bruts réalisés	518.0	506.6	496.3	472.6		
Différence	-38.0	111.9	92.4	143.4		

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les investissements des bâtiments de l'Etat seront réalisés et financés par le fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (fonds FIGI). Le budget de ce fonds fait partie d'une décision distincte du Parlement. Afin d'avoir une vision complète des investissements du canton, le budget d'investissements 2019 du fonds FIGI est repris ci-après :

Fonds FIGI en mios de Fr.	Budget 2019
Dépenses brutes	27.7
Recettes	3.7
<b>Investissements nets</b>	<b>24.0</b>

Les investissements du fonds en 2019 concernent notamment la finalisation des travaux pour l'Ecole de commerce et de culture générale de Sierre et pour l'Ecole professionnelle technique et des métiers de Sion.

L'évolution des investissements propres (sans le fonds FIGI) ressort du tableau suivant :

en mios de francs (totaux arrondis)		Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019
<b>Immobilisations corporelles</b>				-
Routes nationales	D	<b>126.5</b>	<b>150.0</b>	<b>80.0</b>
	R	120.7	144.0	76.8
	N	5.8	6.0	3.2
Routes cantonales	D	<b>43.1</b>	<b>57.2</b>	<b>84.1</b>
	R	23.6	30.4	51.3
	N	19.5	26.8	32.8
Rhône	D	<b>29.5</b>	<b>46.1</b>	<b>46.8</b>
	R	19.6	32.5	30.0
	N	9.8	13.5	16.7
Autres aménagements des cours d'eau	D	<b>0.0</b>	<b>0.2</b>	<b>0.2</b>
	R			
	N			
Bâtiments	D	<b>34.7</b>	<b>23.9</b>	<b>0.7</b>
	R	9.3	2.4	0.2
	N	25.4	21.5	0.6
Biens meubles	D	<b>10.1</b>	<b>13.1</b>	<b>6.5</b>
	R	1.1	2.0	2.0
	N	9.0	11.1	4.5
Autres immobilisations corporelles	D	<b>13.4</b>	<b>6.7</b>	<b>8.4</b>
	R	0.3	0.0	0.0
	N	13.1	6.7	8.4
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Logiciels, brevets, licences et autres immobilisations incorporelles	D	<b>2.1</b>	<b>21.0</b>	<b>18.2</b>
	R	0.0	0.1	0.2
	N	2.1	20.9	18.1
Total des immobilisations	D	<b>259.4</b>	<b>318.2</b>	<b>245.0</b>
	R	<b>174.7</b>	<b>211.4</b>	<b>160.4</b>
	N	<b>84.8</b>	<b>106.8</b>	<b>84.5</b>

Légende. D : Dépenses ; R : Recettes ; N : Charges nettes du canton

Une diminution des investissements bruts de Fr. 70 mios est à relever au niveau des routes nationales subventionnées à hauteur de 96% par la Confédération. Cependant, l'Office de construction des routes nationales dispose à fin 2017 d'un fonds de préfinancement des investissements de Fr. 7.7 mios (4% à la charge de l'Etat) qui permettrait, en fonction de l'avancement des travaux, d'effectuer des travaux supplémentaires de l'ordre de Fr. 190 mios. Les investissements pour les routes cantonales ont été augmentés d'une manière importante pour atteindre Fr. 84.1 mios, soit une augmentation de plus de 47%.

## 2.2 Compte de résultats

La Cofi présente ci-après l'évolution des deux principales dépenses du compte de résultats qui totalisent ensemble plus des 2/3 des charges de l'Etat, à savoir :

- les charges brutes du personnel pour Fr. 1.06 milliard ;
- les subventions à des collectivités et à des tiers pour Fr. 1.33 milliard.

### 2.2.1 Charges du personnel

L'évolution des charges du personnel ressort du tableau suivant :

en mios de francs	Compte 2015	Compte 2016	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019
Charges du personnel	934.8	943.8	955.1	1'038.5	1'060.0

Les budgets 2018 et 2019 intègrent une provision CPVAL de Fr. 50 mios au titre de prestations de vieillesse à charge de l'employeur et du garant pour financer les engagements pris.

Ce tableau présente l'évolution des salaires bruts et ne tient pas compte des participations des tiers (exemple : les enseignants de l'école obligatoire financés à 30% par les communes).

L'évolution des charges du personnel par catégorie est la suivante :

en mios de francs (totaux et écarts arrondis)	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Ecart budget 2018/2019
<b>Autorités</b>	<b>36.6</b>	<b>37.8</b>	<b>41.9</b>	<b>4.1</b>
<b>Administration générale</b>	<b>303.5</b>	<b>323.0</b>	<b>334.5</b>	<b>11.6</b>
Présidence	7.2	7.3	8.0	0.7
DFE	61.6	66.1	69.9	3.8
DSSC	60.3	64.1	67.5	3.4
DEF (sans la formation)	57.3	60.5	61.9	1.4
DSIS (sans la sécurité)	30.4	33.5	36.3	2.8
DMTE	86.6	91.5	90.9	-0.6
<b>Sécurité *</b>	<b>89.6</b>	<b>92.0</b>	<b>94.0</b>	<b>2.0</b>
<b>Enseignement *</b>	<b>514.3</b>	<b>524.7</b>	<b>528.8</b>	<b>4.1</b>
Enseignement	419.9	425.6	427.3	1.7
Hautes écoles	2.3	2.5	2.5	0.0
Formation professionnelle	87.3	91.8	94.2	2.4
Ecole d'agriculture	4.8	4.8	4.8	0.0
<b>Provision CPVAL</b>	<b>0.0</b>	<b>50.0</b>	<b>50.0</b>	<b>0.0</b>
<b>Divers</b>	<b>11.1</b>	<b>11.1</b>	<b>10.7</b>	<b>-0.4</b>
<b>Total</b>	<b>955.1</b>	<b>1038.5</b>	<b>1059.9</b>	<b>21.5</b>

\* y compris personnel administratif

Par rapport au budget 2018, les charges salariales augmentent de Fr. 21.5 mios, soit de 2.1%. Pour l'élaboration du budget, le Conseil d'Etat a retenu les principes suivants :

- aucun renchérissement n'a été retenu du fait que l'indice de référence (IPC de décembre 2017 / base 2010) ne devrait pas atteindre la valeur de 100 à fin 2018 (situation fin août 2018 : 99.1)
- création de 83.4 nouveaux postes (EPT : équivalent plein temps) au budget 2019 (budget 2018 : environ 106 nouveaux postes)
- suppression de 1.3 EPT
- transfert de 14.05 EPT du Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA) au fonds FIGI et création de 5 nouveaux postes pour le fonds FIGI



- transfert de 5.5 EPT à la Commune de Staldenried (reprise du téléphérique)
- de plus, la masse salariale pour des employés temporaires du Service cantonal des contributions (SCC) a été augmentée (+ Fr. 1.6 mio) notamment en lien avec les projets informatiques.

Les nouveaux postes se répartissent comme suit :

Nouveaux postes / Budget 2019	Nombre	
Constituante	4.0	<b>4.0</b>
Pouvoir judiciaire	11.9	<b>11.9</b>
<b>Administration</b>		
Service cantonal de l'informatique	1.5	
Service de la géoinformation	2.0	
Service des ressources humaines	1.0	
Service des contributions	3.5	
Service de l'énergie	2.5	
Service des registres fonciers	2.0	
Office cantonal de la statistique	1.0	
Service de l'agriculture	1.0	
Service de la formation professionnelle	1.0	
Service cantonal de la jeunesse	6.0	
Service juridique des affaires économiques	1.0	
Service de l'action sociale	3.1	
Service de la culture	2.1	
Service de la consommation et des affaires vétérinaires	1.8	
Services des poursuites et faillites	2.0	
Service de protection des travailleurs et des relations du travail	0.5	
Service de la santé publique	1.0	
EM DSIS, office cantonal du sport	1.0	
Service de l'application des peines et mesures	3.5	
Service de la circulation routière et de la navigation	3.5	
Service juridique de la sécurité et de la justice	2.0	
Service de la population et des migrations	2.0	
Office cantonal R3	4.0	
Service administratif et juridique DMTE	6.0	
Service de la mobilité	5.5	
Service du développement territorial	1.0	
Service des forêts, des cours d'eau et du paysage	3.0	
Service de l'environnement	1.0	
Chancellerie	2.0	<b>67.5</b>
<b>Total nouveaux postes</b>	<b>83.4</b>	<b>83.4</b>
Suppression des postes		
EM DSIS, délégué au JO	-1.0	
SSCM, secrétaire-comptable	-0.3	<b>-1.3</b>
<b>Total nouveaux postes nets</b>		<b>82.1</b>

Dans le tableau ci-devant, les transferts suivants ne sont pas intégrés du fait qu'ils ne génèrent pas une économie pour l'Etat :

- transfert de 14.05 EPT du SBMA au fonds FIGI (les 5 nouveaux postes du fonds FIGI ne sont pas intégrés dans le tableau ci-devant)
- transfert de 5.5 postes à la Commune de Staldenried en lien avec la reprise de la gestion du Téléphérique Stalden-Staldenried par la commune. Ce dernier ne génère pas une économie pour l'Etat car le subventionnement par le canton de ce téléphérique reste le même.

La Cofi constate, pour la deuxième année consécutive, une augmentation significative des nouveaux postes (2018 : environ 106 EPT, 2019 : 82 EPT).  
 Selon les renseignements obtenus (chef du DFE), il s'agit pour une grande partie de rattrapages. A l'avenir, la Cofi n'acceptera plus une telle évolution constante des effectifs.  
 La Cofi demande une vision plus claire des nouveaux postes avec une distinction des postes autofinancés et, s'il y a lieu, leur durée/échéance.

### Charges du personnel du pouvoir judiciaire

Les charges de personnel du pouvoir judiciaire ont évolué comme suit ces dernières années :

en mios de Fr.	Compte 2016	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019
Charges de personnel	31.0	31.4	32.0	35.1
Augmentation en Fr.		0.4	0.6	3.1
Augmentation en %		1.3%	1.9%	9.7%

Étant donné que l'ordre judiciaire n'est pas géré par mandat de prestations, son effectif et son évolution en nombre d'EPT ne ressortent pas du budget.

Au budget 2019, 11.9 nouveaux postes ont été retenus pour le pouvoir judiciaire. Ils se répartissent comme suit :

Pouvoir judiciaire		EPT
Tribunaux	Juriste	4
	Secrétaire	2.5
Ministère public	Procureur, substitut	2
	Secrétaire, huissier	2.5
Commission de recours en matière fiscale	Juriste	0.5
	Secrétaire	0.4
<b>Total nouveaux postes</b>		<b>11.9</b>

Selon le chef du DFE, les instances judiciaires ont été invitées par le Conseil d'Etat à mandater un spécialiste externe pour une analyse de leur organisation. La Cofi soutient cette démarche.

## 2.2.2 Subventions à des collectivités et à des tiers

Les subventions brutes sans caractère d'investissement ont évolué dans les divers secteurs comme suit :

en mios de francs (totaux arrondis)	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Ecart budget / budget
<b>Autorité</b>	<b>4.3</b>	<b>1.9</b>	<b>2.2</b>	<b>0.3</b>
<b>Présidence</b>	<b>0.4</b>	<b>0.5</b>	<b>0.5</b>	<b>0.0</b>
<b>Finances et énergie</b>	<b>5.9</b>	<b>7.1</b>	<b>6.9</b>	<b>-0.2</b>
Dîme d'alcool	1.0	1.0	1.0	0.0
Forces hydrauliques	3.6	4.2	4.2	0.0
Divers	1.3	1.9	1.7	-0.2
<b>Santé, affaires sociales et culture</b>	<b>949.8</b>	<b>971.3</b>	<b>1'025.2</b>	<b>54.0</b>
Santé publique	449.1	454.0	481.4	27.4
Réduction primes assurance-maladie	170.4	180.1	192.6	12.5
Action sociale, intégration et égalité	208.7	216.1	223.8	7.7
Culture	9.9	10.5	11.8	1.2
Assurances sociales	111.5	110.3	115.4	5.0
Divers	0.3	0.2	0.2	0.0
<b>Economie et formation</b>	<b>271.9</b>	<b>277.0</b>	<b>216.0</b>	<b>-61.0</b>
Bourses d'études	18.0	17.3	17.3	0.0
Promotion touristique et économique	25.5	27.4	27.2	-0.2
Mesures chômage	12.4	12.3	18.3	6.0
Subventions des loteries	27.2	24.7	24.7	0.0
Agriculture	8.2	7.9	8.9	1.0
Scolarité obligatoire	6.3	5.3	6.7	1.4
Enseignement secondaire	4.2	4.7	4.9	0.2
Enseignement spécialisé	35.3	32.8	35.0	2.2
Formation professionnelle	11.8	11.3	11.1	-0.2
Hauts Ecoles	95.5	103.1	30.6	-72.5
Aide à la jeunesse	27.2	29.7	30.8	1.1
Divers	0.4	0.6	0.6	0.0
<b>Sécurité, institutions et sport</b>	<b>26.6</b>	<b>14.8</b>	<b>15.9</b>	<b>1.1</b>
Feu, protection civile et militaire	4.9	5.2	5.2	0.0
Intégration	2.5	2.4	2.6	0.2
Communes: assainissements et fusions	11.0	0.2	0.1	-0.1
J&S et fonds du sport	4.6	4.0	4.0	0.0
Divers	3.6	3.1	4.1	1.0
<b>Mobilité, territoire et environnement</b>	<b>77.6</b>	<b>59.5</b>	<b>66.0</b>	<b>6.5</b>
Entreprises de transport	64.9	43.9	50.0	6.1
Sentiers pédestres	0.2	0.2	0.5	0.3
Forêts, cours d'eau et paysages	11.6	14.5	13.9	-0.6
Divers	0.9	0.8	1.6	0.8
<b>Total</b>	<b>1'336.5</b>	<b>1'332.1</b>	<b>1'332.7</b>	<b>0.6</b>

Les plus importantes variations de subventions par rapport au budget 2018 s'expliquent principalement comme suit :

<b>Santé :</b>	<b>+ Fr. 39.9 mios</b>
• Réduction primes assurance-maladie	+ Fr. 12.5 mios
• Hôpitaux publics et cliniques privées	+ Fr. 9.1 mios
• Hospitalisations hors canton	+ Fr. 8.5 mios
<b>Prévoyance sociale :</b>	<b>+ Fr. 12.7 mios</b>
• Aide sociale	+ Fr. 4.4 mios
• Prestations complémentaires AVS/AI	+ Fr. 4.0 mios

**Hautes écoles :****- Fr. 72.5 mios**

- Cette diminution s'explique par deux changements du mode de comptabilisation, il ne s'agit donc pas d'économies :
  - Les forfaits reçus de la HES-SO (Delémont) et reversés par le canton à l'HES-SO Valais/Wallis et à l'ECAV sont nouvellement comptabilisés par les rubriques 370 et 470 (subventions redistribuées) au lieu de la rubrique 363 (subventions à des collectivités). L'effet sur le budget 2019 est de l'ordre de Fr. 51 mios.
  - Les dédommagements des contributions cantonales pour les accords intercantonaux sur les hautes écoles spécialisées (HES) et les écoles supérieures (ES) sont budgétisés à la rubrique 361 (dédommagements à des collectivités publiques / MCH1 = 351). Au budget 2018, ces montants de l'ordre de Fr. 21.4 mios ont été retenus à la rubrique 363 (subventions à des collectivités). Ce changement de comptabilisation n'a pas d'effet sur la rubrique 36 (MCH2) mais explique l'écart par rapport à l'exercice précédent.

**Entreprises de transport :****+ Fr. 6.1 mios****Remarques**

Selon le tableau ci-devant, les subventions augmentent de Fr. 0.6 mio par rapport au budget 2018. Si on tient compte cependant du changement du mode de comptabilisation concernant les hautes écoles (Fr. 72.5 mios), une augmentation effective des subventions à des collectivités et à des tiers de Fr. 73.1 mios, soit + 5.5%, est à relever.

Une partie des subventions concerne des aides financières sur lesquelles l'Etat a une certaine marge de manœuvre.

**La Cofi demande au Conseil d'Etat d'agir sur les aides financières futures afin de freiner la hausse constante de cette rubrique.**

**2.3 CPVAL**

Il ressort du bilan de l'Etat du Valais au 31 décembre 2017 que les engagements conditionnels envers CPVAL s'élèvent à Fr. 1.3 milliard.

Selon les informations obtenues, il est prévu que la réforme structurelle de CPVAL soit soumise en décembre 2018 au Parlement. Au compte 2017, une alimentation du fonds LIEP a été effectuée et les budgets 2018 et 2019 retiennent également des moyens en lien avec la situation de CPVAL qui sont résumés ci-après :

en mios de Fr.	Situation 31.12.2017	Budget 2018	Budget 2019	Solde 31.12.2019
Provision (en lien avec les engagements pris)	0.0	50.0	50.0	<b>100.0</b>
Fonds LIEP (CPVAL)	50.0	0.0	30.0	<b>80.0</b>

Au niveau du bilan de l'Etat (MCH2), le fonds LIEP fait partie du capital propre et la provision figure au bilan en tant qu'engagement envers la Caisse de pension (capitaux des tiers).

### 3. PRESIDENCE

#### Compte de résultats

Intitulé	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Ecart budget 2018 - 2019	en %
Charges	8'268'278	8'634'100	9'112'400	478'300	5.54%
Revenus	221'556	266'700	273'900	7'200	2.70%
<b>Excédent de charges</b>	<b>8'046'722</b>	<b>8'367'400</b>	<b>8'838'500</b>	<b>471'100</b>	<b>5.63%</b>

#### 3.1 Chancellerie

##### Groupe de produits / Produits

Il s'est avéré que les informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil pour le budget 2019 n'étaient pas plausibles. Les recherches entreprises ont démontré que les coûts directs n'ont pas été ventilés correctement. Par la suite, la répartition a été corrigée en conséquence. Les écarts ressortent du tableau ci-après :

<b>GP 11 Appui à l'action gouvernementale</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Net</b>
selon budget déposé	2'971'451	89'322	2'882'129
selon chiffres corrigés	2'194'791	67'348	2'127'443
Ecart	776'660	21'974	754'686
<b>GP 12 Communication et information</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Net</b>
selon budget déposé	2'065'854	62'093	2'003'761
selon chiffres corrigés	1'674'561	20'406	1'654'155
Ecart	391'293	41'687	349'606
<b>GP 13 Appui juridique au Conseil d'Etat</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Net</b>
selon budget déposé	2'292'237	68'896	2'233'341
selon chiffres corrigés	1'385'482	99'138	1'286'344
Ecart	906'755	-30'242	946'997
<b>GP 14 Prestations en faveur de l'Administration</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Net</b>
selon budget déposé	1'782'858	53'589	1'729'269
selon chiffres corrigés	3'857'566	87'008	3'770'558
Ecart	-2'074'708	-33'419	-2'041'289

La Cofi s'étonne que cette erreur n'ait pas été constatée par le Controlling gouvernemental.

**La Cofi demande que le Controlling gouvernemental soit plus attentif à la répartition des charges sur les groupes de produits.**

## 4. DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ENERGIE

### Compte de résultats

Intitulé	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Ecart budget 2018 - 2019	en %
Charges	535'777'592	487'128'000	550'111'100	62'983'100	12.93%
Revenus	2'330'249'293	2'275'002'000	2'403'757'700	128'755'700	5.66%
<b>Excédent de revenus</b>	<b>1'794'471'701</b>	<b>1'787'874'000</b>	<b>1'853'646'600</b>	<b>65'772'600</b>	<b>3.68%</b>

### Compte des investissements

Intitulé	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Ecart budget 2018 - 2019	en %
Immobilisations corporelles	12'748'929	5'931'700	7'778'200	1'846'500	31.13%
Immobilisations incorporelles	2'005'966	19'430'600	16'763'300	-2'667'300	-13.73%
Participation et capital social	48'741		10'000'000	10'000'000	
Propres subventions d'investissements	3'959'203	30'850'000	25'342'500	-5'507'500	-17.85%
Subventions d'investissements redistribuées	5'641'166	2'200'000	790'000	-1'410'000	-64.09%
<b>Dépenses d'investissements</b>	<b>24'404'005</b>	<b>58'412'300</b>	<b>60'674'000</b>	<b>2'261'700</b>	<b>3.87%</b>
Recettes d'investissements	8'483'676	23'856'700	19'310'000	-4'546'700	-19.06%
<b>Excédent de dépenses</b>	<b>15'920'329</b>	<b>34'555'600</b>	<b>41'364'000</b>	<b>6'808'400</b>	<b>19.70%</b>

### 4.1 Administration cantonale des finances

**Rubr. 31 : Biens services et autres charges d'exploitation + Fr. 39'825'000.00**

Cette augmentation est en lien avec la mise en place du fonds FIGI.

Les charges d'entretien des immeubles de Fr. 28 mios ont été reprises dans le budget de l'ACF alors que jusqu'à présent elles étaient comptabilisées au Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA). Fr. 10 mios supplémentaires ont été retenus pour cette tâche. Au total, Fr. 38 mios seront à disposition du fonds FIGI pour l'entretien des bâtiments et pour les coûts de la gérance des immeubles.

Le solde de Fr. 11 mios de cette rubrique sert notamment à financer les frais d'assurance et de banque ainsi que l'entretien des immeubles du patrimoine financier. D'ici quelques années, l'entretien de ces immeubles sera assumé par le fonds FIGI. Le montant retenu au budget 2019 correspond au compte 2017.

**Rubr. 35 : Attribution aux fonds de financements spéciaux + Fr. 30'332'800.00**

Une alimentation du fonds LIEP de Fr. 30 mios a été retenue au budget. Lors du bouclage du compte 2017, ce fonds avait été alimenté à hauteur de Fr. 50 mios. Ces montants font partie du dispositif financier concernant la réforme structurelle de CPVAL qui devrait entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Rubr. 46 : Revenus de transfert** + Fr. 36'833'400.00

Le montant de la péréquation intercantonale augmente de Fr. 34.4 mios. La décision définitive sera prise prochainement par le Conseil fédéral. Il y a un processus clair pour la détermination de la péréquation.

**Rubr. 55 : Participations et capital social** + Fr. 10'000'000.00

Un apport en capital au fonds FIGI de Fr. 10 mios est prévu sous cette rubrique. Il ne s'agit pas d'un montant à fonds perdu. En principe, le fonds FIGI devrait rembourser ce capital dans quelques années.

## 4.2 Service cantonal des contributions

**Rubr. 30 : Charges de personnel** + Fr. 2'295'800.00

En plus de la création de 3.5 EPT, l'augmentation de la masse salariale s'explique essentiellement par l'engagement de personnel temporaire supplémentaire lié à la taxation et aux projets informatiques pour un montant supplémentaire de Fr. 1.56 mio (budget 2019 : Fr. 1.8 mio ; budget 2018 : Fr. 0.24 mio).

**Rubr. 31 : Biens, services et autres charges d'exploitation** + Fr. 1'959'900.00

L'augmentation des coûts est due notamment aux licences informatiques pour Fr. 435'500.00 ainsi qu'à la réévaluation sur les créances et pertes sur les créances effectives pour Fr. 1.5 mio.

**Rubr. 40 : Revenus fiscaux** + Fr. 81'500'000.00

Personnes physiques + Fr. 70'000'000.00

Les impôts sur le revenu et la fortune augmentent de plus de Fr. 70 mios par rapport au budget 2018 (+ 8.65%). Cette évolution prend également en compte l'introduction de la franchise pour l'impôt confiscatoire ainsi que l'impact des dénonciations spontanées :

Personnes physiques	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Ecart budget 2018 / 2019
Impôt sur le revenu (y compris bénéfice en capital et gains de loteries)	694'653'004	663'300'000	722'000'000	58'700'000
Impôt sur la fortune	112'292'490	109'400'000	118'700'000	9'300'000
Impôt à la source	38'577'267	37'000'000	39'000'000	2'000'000
<b>Total</b>	<b>845'522'761</b>	<b>809'700'000</b>	<b>879'700'000</b>	<b>70'000'000</b>

### P1101 – P1303

La Cofi relève une erreur dans la ventilation des recettes concernant ces deux produits (impôts à la source/impôts sur le revenu et la fortune) sans incidence sur le budget 2019.

**La Cofi demande qu'à l'avenir la répartition entre les divers produits reflète la réalité.**

Personnes morales

+ Fr. 11'500'000.00

L'évolution des recettes des personnes morales est la suivante :

Personnes morales	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Ecart budget 2018 / 2019
Impôt sur le bénéfice	128'220'741	102'900'000	108'000'000	5'100'000
Impôt sur le capital	37'215'116	34'800'000	40'200'000	5'400'000
Impôt foncier	21'890'714	20'700'000	21'700'000	1'000'000
<b>Total</b>	<b>187'326'571</b>	<b>158'400'000</b>	<b>169'900'000</b>	<b>11'500'000</b>

Il est à relever que le montant de l'impôt sur le bénéfice budgété en 2019 est inférieur d'environ Fr. 20.2 mios par rapport au compte 2017. L'année 2017 a été caractérisée par des reprises et des rappels d'impôts. De plus, les bénéfices peuvent varier d'une manière importante d'une année à l'autre. La diminution n'est pas en lien avec le projet de réforme fiscale et de financement de l'AVS (RFFA).

**Rubr. 46 : Revenus de transfert**

+ Fr. 6'460'000.00

Il s'agit des revenus suivants :

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Ecart budget 2018 / 2019
Impôt anticipé	26'794'294	23'000'000	26'000'000	3'000'000
Impôt fédéral direct (part canton)	69'128'783	62'000'000	65'000'000	3'000'000
Dédommagements des collectivités locales	4'744'859	4'030'000	4'490'000	460'000
<b>Total</b>	<b>100'667'936</b>	<b>89'030'000</b>	<b>95'490'000</b>	<b>6'460'000</b>

L'évolution de la part aux recettes fédérales est basée sur les prévisions publiées par la Confédération pour l'impôt fédéral direct. Selon le SCC, la Confédération a estimé le montant brut de l'impôt anticipé pour 2019 à Fr. 26 mios, soit Fr. 3 mios en plus par rapport au budget 2018.

Les recettes liées à l'impôt anticipé ont été supérieures aux attentes ces dernières années. Au compte 2017, la part à l'impôt anticipé s'élevait à Fr. 39.7 mios (2016 : Fr. 22.3 mios). Sur ce montant, une provision de Fr. 13 mios (2016 : Fr. 6 mios) avait été créée.

### 4.3 Service de l'énergie et des forces hydrauliques

**Rubr. 39 : Imputations internes**

- Fr. 4'950'500.00

**Rubr. 49 : Imputations internes**

- Fr. 4'797'800.00

La rubrique 39 (ainsi que la rubrique 49) sert principalement pour les imputations internes entre les services et avec d'autres unités à consolider. Les détails des imputations internes des budgets 2018 et 2019 sont présentés ci-après :

Imputations internes	Budget 2018	Budget 2019	Ecart
Approvisionnement en matériel et marchandises	10'300	12'200	1'900
Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	115'100	0	-115'100
Frais administratifs et d'exploitation	40'100	600	-39'500
Alimentation des fonds	25'926'600	25'764'000	-162'600
Prélèvements des fonds	6'230'000	1'594'800	-4'635'200
<b>Total</b>	<b>32'322'100</b>	<b>27'371'600</b>	<b>-4'950'500</b>

Selon les directives pour le budget 2019 - en lien avec le fonds FIGI - les charges relatives à la rubrique « bail à ferme, loyers et frais d'utilisation » ne sont pas imputées aux services.



**Rubr. 35 : Attributions aux fonds et financements spéciaux****Fr. 22'644'000.00**

Il s'agit des attributions aux financements spéciaux, dont :

- au fonds de rachat des aménagements hydroélectriques (art. 70 LFH-VS) Fr. 9'451'000.00
- au fonds de préfinancement des FMV (art. 71 LFH-VS) Fr. 13'193'000.00

**La Cofi demande de définir un objectif et une planification des besoins futurs pour ces deux fonds** (fonds de rachat des aménagements hydroélectriques - fonds de préfinancement des FMV).

## 4.4 Service du registre foncier

### RF2020 Etat des lieux

Le délai global du programme de projet RF2020 ne pourra pas être tenu. Plusieurs scénarios sont en cours d'étude quant à la suite à donner. Il s'agit de trouver la meilleure solution permettant de terminer au plus vite et à moindre coût le programme tel qu'approuvé dans le message initial.

La situation du projet RF2020 au 24 septembre 2018 est la suivante :

- Crédit d'engagement	Fr. 19'698'892
- Crédit utilisé	<u>Fr. 10'630'726</u>
- Solde restant	Fr. 9'068'166
-	
- Budget 2019	Fr. 2'110'000

## 5. DEPARTEMENT DE LA SANTE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA CULTURE

### Compte de résultats

Intitulé	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Ecart budget 2018 - 2019	en %
Charges	1'065'595'264	1'093'016'900	1'145'731'200	52'714'300	4.82%
Revenus	346'871'283	352'744'800	365'106'500	12'361'700	3.50%
<b>Excédent de charges</b>	<b>718'723'981</b>	<b>740'272'100</b>	<b>780'624'700</b>	<b>40'352'600</b>	<b>5.45%</b>

### Compte des investissements

Intitulé	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Ecart budget 2018 - 2019	en %
Immobilisations corporelles	825'211	520'000	300'000	-220'000	-42.31%
Immobilisations incorporelles		450'000	700'000	250'000	55.56%
Propres subventions d'investissements	26'924'885	14'594'500	14'685'100	90'600	0.62%
<b>Dépenses d'investissements</b>	<b>27'750'096</b>	<b>15'564'500</b>	<b>15'685'100</b>	<b>120'600</b>	<b>0.77%</b>
Recettes d'investissements	5'801'997	2'426'500	2'697'100	270'600	11.15%
<b>Excédent de dépenses</b>	<b>21'948'099</b>	<b>13'138'000</b>	<b>12'988'000</b>	<b>-150'000</b>	<b>-1.14%</b>

### 5.1 Service de la santé publique

Rubr. 36 : Charges de transfert

+ Fr. 39'933'100.00

Principaux écarts entre le budget 2018 et 2019 :

- Réduction des primes des caisses-maladie	+ 12.5 mios
- Hospitalisations hors canton	+ 8.5 mios
- Hôpital du Valais	+ 3.5 mios
- Cliniques privées	+ 4.1 mios
- Hôpital Riviera-Chablais	+ 1.5 mios
- CMS	+ 4.6 mios
- EMS	+ 3.2 mios
- OCVS	+ 0.8 mio

La participation aux charges de l'Hôpital du Valais est en légère augmentation. La Cofi relève cependant une progression de 83 EPT à l'Hôpital du Valais pour 2019 (+ 2%) alors que le nombre d'hospitalisations dans les hôpitaux publics devrait diminuer de 1.4%.

**GP 12 : Domaine hospitalier****P1204 : Hospitalisations hors canton**

en mios de Fr.	Compte 2015	Compte 2016	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019
P1204 : Hospitalisations hors canton	49.7	58.1	60.7	58.5	67.0

Entre le compte 2015 et le budget 2019, l'augmentation est de 35%.

Les coûts des hospitalisations hors canton ne font qu'augmenter. Le budget 2018 ne devrait d'ailleurs pas couvrir les frais facturés et le compte devrait se situer à Fr. 66 mios (+ Fr. 8 mios en crédit supplémentaire). L'étude réalisée et les mesures – notamment au niveau de l'information des médecins de premier recours – n'a pas permis de juguler la progression.

**La Cofi demande un renforcement de l'information aux médecins de premier recours concernant les prestations proposées par l'Hôpital du Valais pour les traitements spécifiques engendrant des hospitalisations hors canton.**

**P1302 Soins à domicile CMS**

en mios de Fr.	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Ecart-budget 2018-2019	en %
P1302: Soins à domicile CMS	28.2	30.7	35.4	4.7	15.3%

Trois éléments justifient cette augmentation :

1. la croissance des besoins de l'ordre de 8 à 10% correspondant à environ 30'000 heures annuelles de soins supplémentaires
2. l'amélioration de la gestion informatique avec un coût de l'ordre de Fr. 800'000.00
3. l'incidence de la décision du Tribunal fédéral concernant la non-prise en charge par les caisses-maladie du matériel d'usage courant pour Fr. 1.4 mio estimés. Cet élément impacte également les EMS.

Différentes mesures ont été d'ores et déjà initiées selon les demandes Cofi / Cogest concernant la régionalisation des infrastructures et l'harmonisation des procédures.

**P1303 Organisation des secours (OCVS)**

en mios de Fr.	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Ecart-budget 2018-2019	en %
P1303: Organisation des secours (OCVS) (363 subv. d'exploitation)	8.8	8.9	9.7	0.8	8.5%

**Afin de trouver l'équilibre nécessaire, la Cofi demande de revoir les tarifs appliqués et de mettre en œuvre la nouvelle organisation rapidement.**

## 5.2 Service de la consommation et des affaires vétérinaires

**Rubr. 30 : Charges de personnel** + Fr. **305'100.00**

Cette augmentation est justifiée par l'augmentation de 1.8 EPT :

+ 1 EPT: Poste de laborantin(e) - analyses chimiques des eaux souterraines

+ 0.8 EPT: Poste secrétaire au sein de l'Office vétérinaire

Le service mentionne qu'il s'agit de la régularisation d'une personne engagée depuis plusieurs années pour 0.8 EPT et d'un EPT pour des travaux de laboratoires « Eaux souterraines » liés à la 3<sup>ème</sup> correction du Rhône. Ce dernier devrait être financé par Rhône 3 et le budget 2019 n'en fait pas mention.

**La Cofi s'étonne de la non-adaptation des indicateurs et des revenus liés au poste de laborantin pour l'analyse des eaux souterraines.**

## 5.3 Service de l'action sociale

**Rubr. 30 : Charges de personnel** + Fr. **1'824'200.00**

**P1104 Recouvrement des pensions alimentaires** + Fr. **450'000.00**

	C2015	C2016	C2017	B2018	B2019
Avances	6'911'088.80	6'901'659.95	6'780'039.80	7'000'000.00	7'000'000.00
Récupération	2'534'644.69	2'541'302.46	2'709'573.54	3'060'000.00	3'500'000.00
Taux de recouvrement	36.68%	36.82%	40.00%	44.00%	50.00%

L'augmentation prévue du taux de recouvrement provient de la prise en compte d'une augmentation de l'efficacité du bureau grâce aux ressources supplémentaires obtenues lors du budget 2018 et qui ont pu être engagées en cours d'année 2018.

Une augmentation du taux de recouvrement de 1% génère une augmentation des montants récupérés d'environ Fr. 73'333.00.

**GP 13 Asile (accueil et prise en charge sociale)** - Fr. **580'383.00**

Intitulé	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Ecart budget 2018/2019	en %
Accueil et prise en charge sociale des requérants d'asile	7'345'828 *	8'059'886	7'479'503 *	-580'383	-7%
313 Honoraires et frais médicaux		20'049'000	17'360'000	-2'689'000	-13%

\* prise en compte des amendements acceptés par le Grand Conseil lors du budget 2018

La diminution observée sur la rubrique 313 provient de la modification de l'affiliation des assurés auprès des caisses-maladie. Selon la demande de l'IF, les requérants d'asile ont été affiliés dans la caisse-maladie offrant la prime la plus basse dans chaque groupe d'assurance avec l'option médecin de famille. Cela a généré une diminution nette des coûts d'honoraires et de frais médicaux.

En parallèle, il apparaît une diminution des remboursements des frais médicaux due à l'augmentation de la franchise (Rubr. 426 : 2018 Fr. 7'650'000.00 - 2019 Fr. 6'250'000.00).

## 5.4 Service de la culture

Rubr. 36 : Charges de transfert

+ Fr. 1'248'600.00

### Ecoles de musique

La modification de la loi sur la promotion de la culture concernant les écoles de musique adoptée le 10 novembre 2016 est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2018. Elle prévoit une subvention cantonale correspondant à 40% des coûts admis.

En 2018, 8 mois (janvier à août) ont été subventionnés selon l'ancienne législation et 4 mois (septembre à décembre) selon la nouvelle. Ceci implique une dépense supplémentaire de Fr. 400'000.00 pour les 4 derniers mois de l'année.

En 2019, la seconde étape correspond au déploiement des nouvelles dispositions sur l'ensemble de l'année civile, ce qui implique une augmentation du double de celle de 2018, soit Fr. 800'000.00 de plus :

	Compte 2016	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019
Charges de transfert	10'264'724	9'880'938	10'525'800	11'774'400
Subvention écoles de musique	3'515'000	3'515'500	3'935'000	4'735'000

## 6. DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE ET DE LA FORMATION

### Compte de résultats

Intitulé	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Ecart budget 2018 - 2019	en %
Charges	1'138'622'447	1'161'547'300	1'176'153'900	14'606'600	1.26%
Revenus	478'585'085	481'004'800	476'852'000	-4'152'800	-0.86%
<b>Excédent de charges</b>	<b>660'037'362</b>	<b>680'542'500</b>	<b>699'301'900</b>	<b>18'759'400</b>	<b>2.76%</b>

### Compte des investissements

Intitulé	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Ecart budget 2018 - 2019	en %
Immobilisations corporelles	1'095'761	1'465'200	785'000	-680'200	-46.42%
Immobilisations incorporelles		48'000	0	-48'000	-100.00%
Prêts	48'141'526	44'944'600	59'607'800	14'663'200	32.63%
Participations et capital social		0	250'000	250'000	
Propres subventions d'investissements	54'925'213	28'142'000	29'488'500	1'346'500	4.78%
Subventions d'investissements redistribuées	6'041'713	8'866'400	13'521'000	4'654'600	52.50%
<b>Dépenses d'investissements</b>	<b>110'204'213</b>	<b>83'466'200</b>	<b>103'652'300</b>	<b>20'186'100</b>	<b>24.18%</b>
Recettes d'investissements	41'732'956	46'304'200	77'944'300	31'640'100	68.33%
<b>Excédent de dépenses</b>	<b>68'471'257</b>	<b>37'162'000</b>	<b>25'708'000</b>	<b>-11'454'000</b>	<b>-30.82%</b>

### 6.1 Service du développement économique

**Rubr. 54 : Prêts** **+ Fr. 16'523'200.00**

Considérant que le budget 2018 englobe le versement de Fr. 10 mios (dernière tranche du fonds cantonal pour le tourisme) au CCF SA, l'écart entre le budget 2018 s'élève donc à plus de Fr. 26.5 mios et atteint, au budget 2019, Fr. 47.9 mios. Cette augmentation s'explique par le changement de la manière de comptabiliser les versements de la Confédération (cf. ci-après).

**Rubr. 63 : Subventions d'investissements acquises** **+ Fr. 29'823'800.00**

Cet écart s'explique par un changement du mode de comptabilisation. Jusqu'à présent, les versements de la Confédération concernant sa part aux prêts NPR ont été directement enregistrés dans un compte créancier. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, ils seront comptabilisés sous la rubrique 63.

En lien avec ce changement, les moyens financiers mis à disposition par la Confédération et prêtés à des tiers seront considérés comme des engagements conditionnels et inscrits dans l'annexe du bilan de l'Etat du Valais.

**P1205 Aide promotion touristique et diversification de l'offre** + Fr. 4'682'104.00

Fr. 2 mios étaient prévus au moment de l'élaboration du budget, soit avant le 10 juin 2018, pour le financement de la 2<sup>ème</sup> tranche de la contribution du Canton du Valais à la candidature olympique Sion 2026 (Fr. 4 mios au total).

**La Cofi demande une information sur la nouvelle affectation du montant de Fr. 2'000'000.00 initialement prévu pour la candidature olympique Sion 2026.**

## 6.2 Service de l'industrie, du commerce et du travail

**Rubr. 36 : Charges de transfert** + Fr. 5'884'200.00  
**Rubr. 45 : Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux** + Fr. 5'452'500.00  
**Rubr. 46 : Revenus de transfert** + Fr. 506'200.00

### Fonds cantonal pour l'emploi

La comparaison entre les comptes 2016-2017 et les budgets 2018-2019 du fonds cantonal de l'emploi ressort du tableau suivant :

Fonds cantonal pour l'emploi	Compte 2016	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019
<b>Revenus</b>				
Alimentation canton 70%	10'308'200.00	9'938'810.00	8'387'600.00	8'721'300.00
Alimentation communes 30%	4'417'800.00	4'259'490.00	3'594'700.00	3'737'700.00
<b>Total revenus</b>	<b>14'726'000.00</b>	<b>14'198'300.00</b>	<b>11'982'300.00</b>	<b>12'459'000.00</b>
<b>Dépenses</b>				
Participation cantonale aux coûts du chômage fédéral (art. 92 al. 7 bis LACI)	8'244'000.00	7'594'000.00	8'567'000.00	8'331'000.00
Frais non couverts par l'AC (art. 59 d LACI)	203'187.85	543'163.00	330'000.00	900'000.00
Mesures cantonales et divers	3'702'740.30	4'276'646.54	3'370'000.00	9'035'220.00
<b>Total dépenses</b>	<b>12'149'928.15</b>	<b>12'413'809.54</b>	<b>12'267'000.00</b>	<b>18'266'220.00</b>
<b>Variation du fonds</b>	<b>2'576'071.85</b>	<b>1'784'490.46</b>	<b>-284'700.00</b>	<b>-5'807'220.00</b>

Les mesures cantonales et divers se composent de la manière suivante :

Mesures complémentaires cantonales	Fr. 7'295'088.00
Frais d'exploitation des offices régionaux de placement	Fr. 350'000.00
Administration et gestion	Fr. 90'132.00
Imprévus, projets pilotes	Fr. 1'300'000.00
<b>Total</b>	<b><u>Fr. 9'035'220.00</u></b>

L'évolution effective du fonds au 31 décembre a été la suivante :

Fonds cantonal pour l'emploi	
<b>Solde au 31.12.2016</b>	<b>8'310'190.49</b>
Excédent des revenus 2017	1'784'490.46
<b>Solde au 31.12.2017</b>	<b>10'094'680.95</b>
Excédent des charges 2018 (budget)	-284'700.00
<b>Solde au 31.12.2018 estimé</b>	<b>9'809'980.95</b>
Excédent des charges 2019 (budget)	-5'807'220.26
<b>Solde au 31.12.2019 estimé</b>	<b>4'002'760.69</b>

Ainsi, la réserve prévisionnelle est ramenée à environ Fr. 4 mios conformément à la recommandation de l'ACF.

## 6.3 Service de l'agriculture

**Rubr. 43 : Revenus divers - Fr. 888'700.00**

Il s'agit de l'internalisation de prestations liées à l'accompagnement agricole en lien avec la troisième correction du Rhône. Les collaborateurs du Service de l'agriculture (SCA), de par leurs compétences techniques et spécialisées, sont à même de réaliser des prestations en faveur de l'Office cantonal de la construction du Rhône (OCCR3). Ces dernières constituent une recette pour le SCA et la charge est consolidée en investissement auprès de l'OCCR3.

Le budget 2018 a également été évalué de manière trop optimiste en termes d'heures réalisées par les collaborateurs du SCA au regard de la première année de mise en œuvre du projet qui était en 2017. Compte tenu des enseignements tirés de la première année du projet, le budget 2019 a été estimé au plus proche de la réalité en fonction des paramètres connus lors de son élaboration en mai 2018.

**Rubr. 56 : Propres subventions d'investissements + Fr. 4'682'800.00**

Tenant compte des engagements décidés de Fr. 49 mio pour les améliorations structurelles dans l'agriculture et de la priorisation par le Conseil d'Etat, Fr. 13.9 mio ont été budgétisés en 2019 pour diverses améliorations en relation avec : les crédits-cadres (Fr. 7.1 mio), les constructions rurales (Fr. 3.1 mio), les assainissements de routes (Fr. 1.9 mio), les améliorations intégrales (Fr. 0.7 mio), les eaux potables (Fr. 0.5 mio), etc...

## 6.4 Service administratif et des affaires juridiques de la formation

**GP12 Aides à la formation / Bourses et prêts d'études (net) Fr. 13'203'523.00**

**Evolution du montant des bourses et prêts d'études (en mio)**

Elle ressort du tableau ci-après :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	B2018	B2019
Bourses	14.1	18.33	19.31	19.67	19.48	18.23	17.96	17.94	17.3	17.3
Prêts	8.07	4.9	2.74	3.15	3.26	2.81	2.77	2.44	3.6	3.6
<b>Total</b>	<b>22.17</b>	<b>23.23</b>	<b>22.05</b>	<b>22.82</b>	<b>22.74</b>	<b>21.04</b>	<b>20.73</b>	<b>20.38</b>	<b>20.9</b>	<b>20.9</b>

### Campus Energypolis

Investissements	Crédits d'engagement bruts	Paiements 2017	Total paiements	Solde	Budget 2018 charges	Budget 2019 charges	Budget 2019 recettes	Budget 2019 part canton
Crédits d'engagement (cadre et d'objet)	381'400'000	26'784'882	104'517'920	276'882'079	63'600'000	44'200'000	737'000	2'880'000
EPFL	138'400'000	1'442'904	48'392'245	84'692'754	23'600'000	4'200'000	320'000	2'880'000
Fondation The Ark	18'000'000	694'671	17'652'095	347'904			417'000	
HES-SO Valais/Wallis	229'465'000	24'647'306	38'473'579	196'306'420	40'000'000	40'000'000		
Montant à compenser	-4'465'000							

Fonctionnement	Crédit-cadre 12.09.2013	Part commune	Part canton	Paiements 2017	Budget 2018 charges	Budget 2019 charges	Budget 2019 canton
EPFL	9'200'000	850'000	8'350'000	7'572'294	9'200'000	8'700'000	7'900'000
Plateformes Bioark	2'100'000		2'100'000	2'100'000	2'100'000	1'700'000	1'700'000
<b>Total</b>	<b>11'300'000</b>	<b>850'000</b>	<b>10'450'000</b>	<b>9'672'294</b>	<b>11'300'000</b>	<b>10'400'000</b>	<b>9'600'000</b>



### **Financement de la construction de la Haute Ecole d'ingénierie de la HES-SO Valais/Wallis**

Trois services sont directement concernés par le projet Campus Energypolis : le Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA), le Service des hautes écoles (SHE) et le Service du développement économique (SDE).

Par sa décision du 10 septembre 2015, le Grand Conseil a accordé un cautionnement de Fr. 179.8 mios en faveur de la HES-SO Valais/Wallis pour l'emprunt à contracter pour financer la réalisation de la deuxième étape du Campus Energypolis à Sion (Campus Sous Gare, Sion, Industrie 19-21-23). Tous les flux financiers de cet objet sont confiés à la HES-SO Valais/Wallis en tant que maître d'ouvrage. Le suivi des engagements ne se fait pas par les instruments comptables de l'Etat. Le SBMA assure un propre suivi financier en tant que maître d'ouvrage délégué. L'Administration cantonale des finances (ACF) assume la gestion fiduciaire des emprunts au bénéfice d'une garantie accordée par l'Etat conformément à la décision du Conseil d'Etat du 7 décembre 2016.

### **Evolution des chaires de l'EPFL en Valais**

Le plan académique proposé par l'EPFL pour la deuxième phase de son implantation (2016-2020) prévoit le lancement de l'initiative Science et Technologie des environnements extrêmes qui intégrera le projet initial de Sion Hydro Alpine Center, la création d'un nouveau centre de recherche sur les environnements alpins et polaires et la présence du Swiss Polar Institute. L'EPFL a décidé de nommer ce nouveau centre, ALPOLE, pour Alpine and Polar Environment Research Center (en anglais), Pôle de recherche sur l'environnement alpin et polaire (en français), Forschungszentrum für alpine und polare Umwelt (en allemand).

Cette initiative permettra d'ajouter au socle de 11 chaires prévues par la convention de 2012 (7 financées par le Valais, 4 financées par l'EPFL) 5 à 6 chaires supplémentaires portant le nombre total de chaires du Pôle EPFL Valais/Wallis à 16 voire 17 et le nombre de chercheurs et d'employés à environ 390 (au lieu des 120 à 150 initialement prévus dans la convention d'implantation du pôle EPFL Valais/Wallis).

Cette adaptation se fait sans changement pour les engagements pris par le Canton du Valais dans la convention du 19 décembre 2012. A maturité de la phase deux et en fonction de la mise à disposition des infrastructures nécessaires, l'EPFL financera pour sa part jusqu'à l'équivalent de 10 chaires de professeurs (au lieu des 4 initialement prévues en 2012), 3 groupes de recherche permanents et 2 groupes de recherche temporaires (Réhabilitation-Santé).

## **6.5 Service de l'enseignement**

### **Données de base pour l'établissement du budget 2019**

<b>Degré</b>	<b>Nombre d'élèves</b>	<b>EPT Personnel enseignant</b>
Primaire	26'800	1'595
Secondaire I (CO)	9'500	797
Secondaire II	6'300	434

**Rubr. 30 : Charges de personnel**

**+ Fr. 1'686'900.00**

Cette augmentation est liée aux 23 postes supplémentaires en lien avec la croissance du nombre d'élèves.

**Rubr. 46 : Revenus de transferts****+ Fr. 1'925'300.00**

L'augmentation provient d'une part du réajustement des contributions extra-cantoniales au niveau de la HEP-VS et d'autre part des recettes communales liées au traitement du personnel enseignant.

La part communale totale par élève au coût moyen annuel du traitement du personnel enseignant de la scolarité obligatoire et au coût moyen des charges d'exploitation des institutions spécialisées est prévue à hauteur de Fr. 3'420.00 pour le budget 2019, soit une augmentation de 2% par rapport au budget 2018 :

		Part cantonale	Part communale
Total charges liées au traitement du personnel enseignant de la scolarité obligatoire	326'673'700	70%	30%
Coût moyen annuel par élève	9'270	6'490	2'780
Total charges liées institutions spécialisées	31'975'000	30%	70%
Coût moyen annuel par élève	910	270	640
<b>Montant total</b>	<b>10'180</b>	<b>6'760</b>	<b>3'420</b>

**Mise en œuvre des mesures ETS2 décidées par le Conseil d'Etat**

Mesure 217 : Suspension au CO des décharges diverses compensée par une rémunération forfaitaire de la période de décharge (- Fr. 420'000.00)

Mesure 221 : Suspension au Sec 2 des décharges diverses compensée par une rémunération forfaitaire de la période de décharge (- Fr. 900'000.00)

Ces deux mesures ne sont pas appliquées pour 2019/2020. Une analyse détaillée a été entreprise et a permis d'épurer les décharges 2018/2019. Toutefois, ces mesures sont compensées par une réduction des charges de fonctionnement du service.

**GP 13 HEP-VS****Fr. 15'190'675.00**  
**+ Fr. 443'175.00**

L'ouverture d'une classe supplémentaire, afin de pallier à la pénurie d'enseignants dans les prochaines années, nécessite l'augmentation de 3 EPT à la HEP-VS.

**Rapport de l'Inspection cantonale des finances sur la gestion de la HEP-VS**

La HEP-VS met actuellement en place les différentes procédures en vue de son accréditation. Cela passe notamment par une gestion autonome de l'institution.

L'Inspection cantonale des finances a examiné la gestion de la HEP. Le rapport établi dénonce des pratiques liées à l'attribution de mandats internes qui permettent à des collaborateurs d'effectuer des heures supplémentaires rémunérées. Ces rémunérations se sont ajoutées aux salaires de base aboutissant à des montants bien supérieurs à un salaire équivalent à un emploi à 100%.

**La Cofi demande de mettre en place les recommandations de l'Inspection cantonale des finances, à savoir :**

- 1. entreprendre les démarches nécessaires auprès de la section de traitements pour que les journaux de mutations de salaires et de paiements d'honoraires lui soient soumis chaque mois et**
- 2. intégrer à la comptabilité de l'école la gestion des projets lors du passage à un statut d'établissement autonome de droit public.**

## 6.6 Service cantonal de la jeunesse

**GP15 Conseil éducatif / psychologie / logopédie / psychomotricité + Fr. 282'017.00**

### Cantonalisation des logopédistes

Suite à l'adoption du nouveau concept de pédagogie spécialisée, le domaine de la logopédie a été inclus dans le forfait payé par les communes. Dès lors, depuis 2017, la masse salariale des logopédistes a été prise en compte dans le calcul du forfait scolaire :

	Compte 2016	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019
Logopédistes contractualisées	1'835'939			
Logopédistes au CDTEA	3'082'884	5'030'253	5'130'858	5'233'475
Total des charges	4'918'823	5'030'253	5'130'858	5'233'475
Forfait scolaire (part communale)		1'237'426	1'262'175	1'287'419
<b>Total à charge du canton</b>	<b>4'918'823</b>	<b>3'792'827</b>	<b>3'868'683</b>	<b>3'946'056</b>

\* (ne sont concernés que les acteurs en lien avec la cantonalisation)  
estimation : 15.8 EPT de logopédie CDTEA, classe 8 et 26% d'expérience (2013 à 2015)

### Coût moyen par enfant

	2013	2014	2015	2016	2017
Montant	5'344'820	5'148'715	4'752'311	4'918'312	5'030'253
Enfants suivis	2'808	2'689	3'410	3'030	3'292
<b>Coût moyen par enfant</b>	<b>1'903</b>	<b>1'915</b>	<b>1'394</b>	<b>1'623</b>	<b>1'528</b>

## 7. DEPARTEMENT DE LA SECURITE, DES INSTITUTIONS ET DU SPORT

### Compte de résultats

Intitulé	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Ecart budget 2018- 2019	en %
Charges	230'737'002	196'404'600	198'290'100	1'885'500	0.96%
Revenus	199'199'538	177'917'800	172'676'500	-5'241'300	-2.95%
<b>Excédent de charges</b>	<b>31'537'464</b>	<b>18'486'800</b>	<b>25'613'600</b>	<b>7'126'800</b>	<b>38.55%</b>

### Compte des investissements

Intitulé	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Ecart budget 2018 - 2019	en %
Immobilisations corporelles	3'557'572	4'497'000	2'150'000	-2'347'000	-52.19%
Immobilisations incorporelles		1'025'000	300'000	-725'000	-70.73%
Propres subventions d'investissements	9'046'870	4'528'700	6'197'400	1'668'700	36.85%
Subventions d'investissements redistribuées	975'000	2'000'000	2'000'000	0	0.00%
<b>Dépenses d'investissements</b>	<b>13'579'442</b>	<b>12'050'700</b>	<b>10'647'400</b>	<b>-1'403'300</b>	<b>-11.64%</b>
Recettes d'investissements	10'430'660	7'528'700	7'186'400	-342'300	-4.55%
<b>Excédent de dépenses</b>	<b>3'148'782</b>	<b>4'522'000</b>	<b>3'461'000</b>	<b>-1'061'000</b>	<b>-23.46%</b>

### 7.1 Service juridique de la sécurité et de la justice

**Rubr. 31 : Biens, services et autres charges d'exploitation - Fr. 11'900.00**

Au compte 2017, l'Etat du Valais a dû s'acquitter d'une somme de Fr. 4'866'500.00 en raison des agissements d'un tuteur privé. Au budget 2019, aucun montant n'est prévu compte tenu du caractère exceptionnel de ce cas.

Dans son rapport sur le compte 2017, la Cofi demandait au Service juridique de la sécurité et de la justice de proposer, dans les meilleurs délais au Conseil d'Etat, une stratégie dans le domaine des APEA selon les recommandations de l'IF. La Cofi prend note qu'un groupe de travail comprenant les APEA, les représentants des communes et le Département a été mis sur pied et attend ses conclusions et recommandations dans les meilleurs délais.

**Rubr. 42 : Taxes + Fr. 83'100.00**

Le Service juridique de la sécurité et de la justice (SJSJ) est en charge de la surveillance de 240 fondations ayant un rayon d'activité s'étendant à tout ou partie du territoire cantonal.

Jusqu'à la fin de l'exercice 2013, la pratique généralement appliquée par le SJSJ consistait à facturer un émolument à raison de Fr. 80.00 la page. Toutefois, en raison de leur but particulier, de nombreuses fondations surveillées par le SJSJ ont bénéficié, jusqu'à la fin de l'exercice précité, d'un traitement privilégié dans la mesure où l'émolument annuel perçu par l'autorité de surveillance était arrêté à Fr. 20.00.

A compter de l'exercice 2014, dans le cadre des mesures ETS 1, le SJSJ a décidé de relever, dans les limites fixées par la LTar, le montant de l'émolument et de le porter, dans la règle, à Fr. 120.00 par page.

Depuis le 15 mai 2018, le SJSJ a décidé de rehausser (passage de Fr. 120.00 à Fr. 200.00/page) l'émolument prélevé auprès des fondations pour les décisions suivantes : transfert de patrimoine, modification des statuts, assujettissement à la surveillance, dissolution/liquidation, dispense de l'organe de révision, création d'une fondation par la voie testamentaire.

La Cofi relève cette augmentation des taxes qui permet un meilleur autofinancement du service (de 2013 Fr. 865'028.00 perçus à Fr. 1'279'100.00 prévus au budget 2019).

## 7.2 Police cantonale

**Rubr. 46 : Revenus de transfert - Fr. 412'500.00**

Lors du budget 2017, il était prévu que les communes valaisannes supportent la moitié des charges d'exploitation Polycom pour un montant de Fr. 540'000.00. Au compte 2017, aucun montant n'avait pourtant été perçu auprès des communes valaisannes. La Cofi avait regretté que le Département ait budgétisé ce montant sans l'avoir facturé au compte 2017. Cela se reproduira au compte 2018.

Pour le budget 2019, une discussion a été menée avec le comité de la Fédération des communes valaisannes sur une modification de la clé de répartition des charges d'exploitation relatives à Polycom, passant d'une répartition de 50% à 30% à la charge des communes, pour un total de Fr. 190'000.00.

**La Cofi déplore que l'information n'ait été transmise aux communes valaisannes qu'au début octobre alors qu'une grande majorité des communes ont déjà établi leur budget 2019 sans y intégrer cette charge supplémentaire.**

## 7.3 Service de la circulation routière et de la navigation

**Rubr. 36 : Charges de transfert + Fr. 250'000.00**

L'augmentation est due à la volonté d'introduire un bonus écologique. Selon les informations reçues, le service souhaite attendre les nouvelles prescriptions fédérales en matière de gaz d'échappement avant d'introduire un tel système. Il est donc fort probable que ce montant ne soit pas dépensé en 2019.

## 7.4 Service de l'application des peines et des mesures

**Rubr. 36 : Charges de transfert + Fr. 2'436'800.00**

Lors du traitement du compte 2017, le service a informé que le coût des placements hors canton allait fortement augmenter dès 2019, avec un étalement sur trois ans. Jusqu'à présent, les cantons pratiquaient des prix politiques nettement inférieurs aux coûts réels.

Détail des coûts des exécutions de peines et mesures hors établissements du SAPEM des 4 dernières années et les budgets 2018 et 2019. Le budget 2019 intègre cette augmentation d'un tiers :

en mios de Fr.	Compte Exécution des peines	Compte Exécution des mesures	Total
Compte 2014	2.47	3.24	5.71
Compte 2015	2.00	4.16	6.16
Compte 2016	1.90	3.76	5.66
Compte 2017	3.00	4.85	7.85
Budget 2018	2.40	3.82	6.22
Budget 2019	3.30	5.20	8.50

## 7.5 Service des affaires intérieures et communales

**Rubr. 30 : Charges de personnel** + Fr. **248'200.00**

- Fr. 136'700.00 : budgétisés en trop, soit 9/12 des charges pour le délégué aux JO 2026
- Fr. 111'500.00 : augmentations individuelles

Le poste de délégué aux JO prendra fin au 31 mars 2019. La charge liée à ce poste dès le 1<sup>er</sup> avril n'a pas été supprimée du budget. La justification est la création d'un nouveau poste pour un délégué au sport (loi sur le sport).

Cela impliquerait un changement au niveau des ressources humaines :

- 18.6 EPT au lieu de 19.6 pour le SAIC
- 12 EPT au lieu de 11 pour l'Office cantonal du sport.

**Rubr. 31 : Biens, services et autres charges d'exploitation** + Fr. **324'100.00**

- Fr. 250'000.00 : projet Migranti (migrants en transition aux frontières)
- Fr. 74'000.00 : mesures de substitution (bracelets électroniques)

Ces montants concernent l'Etat-major du DSIS dont le budget est rattaché au SAIC. Le service porteur pour ces deux projets n'a pas encore été déterminé (SPM ou SAPEM).

## 8. DEPARTEMENT DE LA MOBILITE, DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

### Compte de résultats

Intitulé	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Ecart budget 2018 - 2019	en %
Charges	313'263'065	281'294'300	279'309'400	-1'984'900	-0.71%
Revenus	189'829'780	199'255'500	188'022'000	-11'233'500	-5.64%
<b>Excédent de charges</b>	<b>123'433'285</b>	<b>82'038'800</b>	<b>91'287'400</b>	<b>9'248'600</b>	<b>11.27%</b>

### Compte des investissements

Intitulé	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Ecart budget 2018 - 2019	en %
Immobilisations corporelles	238'661'253	284'489'500	215'720'200	-68'769'300	-24.17%
Immobilisations incorporelles	96'121	0	275'000	275'000	
Prêts	3'905'366	4'716'800	5'367'200	650'400	13.79%
Propres subventions d'investissements	53'168'052	70'721'900	84'199'100	13'477'200	19.06%
Subventions d'investissements redistribuées	353'613	3'400'000	3'400'000	0	0.00%
<b>Dépenses d'investissements</b>	<b>296'184'405</b>	<b>363'328'200</b>	<b>308'961'500</b>	<b>-54'366'700</b>	<b>-14.96%</b>
Recettes d'investissements	203'677'320	240'093'000	195'751'200	-44'341'800	-18.47%
<b>Excédent de dépenses</b>	<b>92'507'085</b>	<b>123'235'200</b>	<b>113'210'300</b>	<b>-10'024'900</b>	<b>-8.13%</b>

### 8.1 Service administratif et juridique

**Rubr. 30 : Charges de personnel** + Fr. **923'900.00**

Cette augmentation concerne 1 EPT transféré de l'Office de la construction des routes nationales et 6 EPT supplémentaires.

1 EPT sera attribué pour le soutien aux communes, principalement pour la mise en vigueur de la nouvelle loi sur les constructions et pour l'application de la LAT. A ce jour, 751 dossiers sont ouverts au service de la police des constructions.

**Rubr. 42 : Taxes** + Fr. **466'100.00**

En cas de constructions illicites et lorsque les privés ne se mettent pas aux normes, il est prévu que l'Etat finance la remise en état des lieux et la refaçon aux privés (+ Fr. 248'100.00 au niveau des encaissements prévus et + Fr. 100'000.00 d'amendes).

**Rubr. 50 : Investissements** + Fr. 70'000.00

La mise en place de l'e-construction n'a pas débuté en 2018 comme prévu, seulement Fr. 30'000.00 ont été dépensés sur Fr. 330'000.00.

Au budget 2019, il est prévu Fr. 400'000.00 pour la mise en place de l'e-construction.

## 8.2 Service de la mobilité

### Rubr. 30 : Charges de personnel

Un transfert au réseau des routes nationales de la H21 Grand-St-Bernard et de la H509 Gampel-Goppenstein est prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ainsi que de la police des autoroutes.

Les 10 EPT supplémentaires demandés par le département pour l'entretien et l'exploitation des routes nationales et de l'autoroute et financés par la Confédération ne sont pas intégrés dans le budget 2019, car ils concernent 2020 :

- 5 EPT pour l'entretien H21
- 1 EPT pour l'entretien H509
- 4 EPT police des autoroutes

**La Cofi prévoit favorablement la procédure d'engagement de 10 EPT en 2019 pour autant qu'ils soient entièrement autofinancés par la Confédération et imputés sur 2020 (engagement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020).**

**Rubr. 31 : Biens, services et autres charges d'exploitation** + Fr. 14'333'000.00

Fr. 11.6 mios bruts sont attribués aux travaux de réfection des routes suite aux intempéries 2017/2018.

Pour le concept de la mobilité 2040, seulement une partie est affectée au budget 2019. Avant d'intégrer et de chiffrer les coûts, il y a lieu de concevoir des projets. Les coûts y relatifs seront chiffrés dans le cadre du budget 2020.

Le montant global pour le concept à charge du canton, pour une période de 20 ans, est de l'ordre de Fr. 901 mios et de Fr. 3.2 milliards en totalité (projets en majorité subventionnés par la Confédération).

## 8.3 Service des bâtiments, monuments et archéologie

Ce service est réorganisé suite à l'acceptation de la loi relative au fonds FIGI. Un rapport détaillé de la Cofi est présenté en annexe.

## 8.4 Office de construction des routes nationales

**Rubr. 50 : Investissements** - Fr. 70'000'000.00

Les investissements bruts budgétés pour 2019 s'élèvent à Fr. 80 mios, soit Fr. 70 mios inférieurs au budget 2018.

Grâce aux prélèvements dans le fonds de préfinancement, selon l'art. 22 LGCAF, les dépenses d'investissements brutes se montent à Fr. 143.9 mios, soit Fr. 63.9 mios supérieurs au montant indiqué dans le budget 2019.



## 8.5 Office cantonal de la construction du Rhône

Le montant global de Fr. 3.6 milliards y compris la part du Canton de Vaud a fait l'objet d'une expertise par Berne qui conclut que les coûts sont plausibles et la Confédération a fixé un crédit-cadre global de Fr. 1.6 milliard (yc Vaud) pour les mesures prioritaires.

La loi sur le financement n'étant pas en vigueur lors de l'élaboration du présent budget, les participations des tiers ont été intégrées de manière prudente : 2% de participation des communes, 0% des tiers, 0 % des CFF :

Evolution du fonds R3	2015	2015	2016	2017
Investissements bruts - rubrique 5 (50+56)		12'352'856	24'364'381	30'096'397
Subventions Confédération - rubrique 630		-7'221'802	-14'330'115	-18'069'123
Participation des communes - rubrique 632		-580'255	-1'183'044	-1'471'712
Participation Canton de Vaud et tiers - rubrique 635		-970'777	-349'726	-64'276
<b>Charge nette VS - à financer</b>		<b>3'580'022</b>	<b>8'501'496</b>	<b>10'491'287</b>
Budget net ordinaire		-2'100'000	-2'100'000	-2'200'000
<b>Prélèvement dans le fonds (451)</b>		<b>-1'480'022</b>	<b>-6'401'496</b>	<b>-8'291'287</b>
Alimentation du fonds (351)	60'000'000	0	398'439	296'552
<b>Etat du fonds au 31.12.</b>	<b>60'000'000</b>	<b>58'519'978</b>	<b>52'516'921</b>	<b>44'522'187</b>

## 9. MANDATS DE PRESTATIONS

La seule proposition des commissions thématiques ayant des influences financières sur le projet de budget 2019 est énumérée ci-dessous :

### **Service cantonal de la jeunesse**

#### **Rubrique 30 : Charges de personnel**

<b>EPT supplémentaire pour le SCJ</b>
---------------------------------------

Cette proposition doit encore être définitivement déposée par le président de la commission thématique concernée lors de l'entrée en matière sur le budget. Elle sera analysée par la Cofi lors du traitement du budget en session parlementaire, conjointement aux propositions provenant des groupes et des députés individuellement.

## 10. CONCLUSION

Suite à l'examen du budget 2019, la Cofi relève les points suivants :

### Budget général

#### Nouveaux EPT

La Cofi constate, pour la deuxième année consécutive, une augmentation significative des nouveaux postes (2018 : environ 106 EPT, 2019 : 82 EPT). Selon les renseignements obtenus (chef du DFE), il s'agit pour une grande partie de rattrapages. A l'avenir, la Cofi n'acceptera plus une telle évolution constante des effectifs. La Cofi demande une vision plus claire des nouveaux postes avec une distinction des postes autofinancés et, s'il y a lieu, leur durée/échéance.

La Cofi soutient la demande du Conseil d'Etat de mandater un spécialiste externe pour une analyse de l'organisation du pouvoir judiciaire.

#### Subventions

La Cofi demande au Conseil d'Etat d'agir sur les aides financières futures (subventions à des collectivités et à des tiers) sur lesquelles l'Etat a une certaine marge de manœuvre afin de freiner la hausse constante de cette rubrique.

#### Groupes de produits

La Cofi demande aux services, aux Controlling départementaux et gouvernemental d'être plus attentifs à la répartition des charges sur les groupes de produits (notamment la Chancellerie et le SCC).

#### DFE

#### Impôts à la source

La Cofi demande qu'à l'avenir la répartition entre les divers produits reflète la réalité.

#### Attribution aux fonds de financements spéciaux

La Cofi demande de définir un objectif et une planification des besoins futurs pour le fonds de rachat des aménagements hydroélectriques et le fonds de préfinancement des FMV.

#### DSSC

La Cofi demande un renforcement de l'information aux médecins de premier recours concernant les prestations proposées par l'Hôpital du Valais pour les traitements spécifiques engendrant des hospitalisations hors canton.

#### Organisation valaisanne des secours (OCVS)

Afin de trouver l'équilibre nécessaire, la Cofi demande de revoir les tarifs appliqués et de mettre en œuvre la nouvelle organisation rapidement.

#### Service de la consommation et des affaires vétérinaires

La Cofi s'étonne de la non-adaptation des indicateurs et des revenus liés au poste de laborantin pour l'analyse des eaux souterraines.

**DEF**

La Cofi demande une information sur la nouvelle affectation du montant de Fr. 2 mios initialement prévu pour la candidature olympique Sion 2026.

**HEP-VS**

La Cofi demande de mettre en place les recommandations de l'Inspection cantonale des finances :

1. entreprendre les démarches nécessaires auprès de la section de traitements pour que les journaux de mutations de salaires et de paiements d'honoraires lui soient soumis chaque mois ;
2. intégrer à la comptabilité de l'école la gestion des projets lors du passage à un statut d'établissement autonome de droit public.

**DSIS**

La Cofi déplore que l'information concernant les charges Polycom n'ait été transmise aux communes valaisannes qu'au début octobre 2018 alors qu'une grande majorité des communes ont déjà établi leur budget 2019 sans y intégrer cette charge supplémentaire.

**DMTE**

La Cofi préavise favorablement la procédure d'engagement de 10 EPT en 2019 (en lien avec le transfert de routes cantonales au réseau national) pour autant qu'ils soient entièrement autofinancés par la Confédération et imputés sur 2020 (engagement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020).

Au terme de ce rapport, la Cofi remercie le Conseil d'Etat et les services pour leur disponibilité.

**La Cofi propose au Parlement à l'unanimité des 13 membres l'approbation du projet de budget 2019 tel que présenté par le Conseil d'Etat.**

**Le présent rapport a été approuvé par 12 oui et une abstention.**

En annexe figurent les rapports de la Cofi sur la PIP 2019-2022 et le rapport sur le fonds FIGI.

**COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL :**

<b>La présidente</b>	<b>Le vice-président</b>	<b>Le rapporteur de langue française</b>	<b>Le rapporteur de langue allemande</b>
Stéphanie Favre	Stéphane Pont	Yvan Rion	Niklaus Furger

**11. ANNEXES**

- Rapports des Commissions thématiques
- Rapport de la Cofi sur la PIP 2019-2022
- Rapport de la Cofi sur le fonds FIGI

## 11.1 Rapports des commissions thématiques

### LISTE DES RAPPORTS DES COMMISSIONS THEMATIQUES

**Commission des finances:**

- Examen des mandats de prestations politiques 2019 de l'Administration cantonale des finances et du Service des contributions

**Commission des institutions et de la famille:**

- Examen des mandats de prestations politiques 2019 de la Chancellerie d'Etat, du Service des ressources humaines, de l'Office juridique des finances et du personnel, du Service des affaires intérieures et communales, de l'Office cantonal de l'égalité et de la famille, du Service cantonal de l'informatique et du Service des poursuites et faillites

**Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement:**

- Examen des mandats de prestations politiques 2019 du Service des forêts, des cours d'eau et du paysage, du Service de l'environnement, du Service de l'agriculture, du Service du développement territorial, du Service de la chasse, de la pêche et de la faune et du Service du registre foncier et du Service de la géoinformation

**Commission de la sécurité publique:**

- Examen des mandats de prestations politiques 2019 du Service juridique de la sécurité et de la justice, de la Police cantonale, du Service de l'application des peines et mesures, du Service de la circulation routière et de la navigation, du Service de la sécurité civile et militaire et du Service de la population et des migrations

**Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration:**

- Examen des mandats de prestations politiques 2019 du Service de la santé publique, du Service de la consommation et des affaires vétérinaires, du Service de l'action sociale et du Service de protection des travailleurs et des relations du travail

**Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports:**

- Examen des mandats de prestations politiques 2019 de l'Office cantonal du sport, du Service administratif et des affaires juridiques de la formation, du Service cantonal de la jeunesse, du Service des hautes écoles, du Service de l'enseignement, du Service de la formation professionnelle et du Service de la culture

**Commission de l'économie et de l'énergie:**

- Examen des mandats de prestations politiques 2019 du Service juridique des affaires économiques, du Service du développement économique, du Service de l'industrie, du commerce et du travail et du Service de l'énergie et des forces hydrauliques

**Commission de l'équipement et des transports:**

- Examen des mandats de prestations politiques 2019 du Service administratif et juridique, du Service de la mobilité, du Service des bâtiments, monuments et archéologie, de l'Office de construction des routes nationales et de l'Office cantonal de la construction du Rhône

## 11.2 Rapport de la Commission des finances à l'attention du Conseil d'Etat sur la planification intégrée pluriannuelle (PIP) 2019-2022

### Introduction

Conformément au mandat donné par l'article 45 alinéa 2 lettre c du règlement du Grand Conseil, la Cofi a analysé la planification intégrée pluriannuelle (PIP) 2019-2022.

En préambule, la Cofi relève que le Conseil d'Etat doit établir, selon l'article 23 de la LGCAF, la PIP. Le rôle du Grand Conseil consiste à proposer des modifications matérielles et temporelles. La PIP est donc un acte gouvernemental.

La Cofi s'est réunie le 10 octobre 2018 pour examiner la PIP 2019-2022 avec la participation suivante :

Cofi	10.10.2018
Mme Stéphanie Favre, présidente	x
M. Stéphane Pont, vice-président	x
M. Yvan Rion, rapporteur de langue française	x
M. Niklaus Furger, rapporteur de langue allemande	excusé
M. Emmanuel Amoos	x
M. Benoît Bender	excusé
M. Mathieu Clerc	x
M. Bruno Clivaz	x
M. Pierre Contat	excusé
Mme Muriel Favre-Torelloz	x
M. Rainer Studer	x
Mme Sonia Tauss-Cornut	x
M. Frank Wenger	x

Selon l'article 23 LGCAF, la première année de la planification intégrée pluriannuelle correspond au budget.

### **Approche pour l'élaboration de la PIP 2019-2022**

Le Gouvernement a retenu la même approche que pour la PIP 2018-2021, à savoir déterminer dans une première phase les moyens libres d'affectation, puis, sur cette base, définir l'enveloppe globale de fonctionnement selon le processus suivant :

Détermination des moyens libres d'affectation
./ Investissements
./ Éléments de politique sectorielle
= Enveloppe globale de compte de résultats

En chiffres, cette procédure ressort du tableau suivant :

en mios de francs (arrondi)	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Plan financier		
				2020	2021	2022
<b>Moyens libres d'affectation</b>						
Recettes fiscales	1'299.0	1'203.7	1'293.5	1'282.1	1'290.2	1'295.2
Part à des recettes fédérales	833.9	837.4	879.8	867.8	849.1	840.9
Attribution (-) / prélèvement (+) au fonds de compensation des fluctuations de recettes	-30.0	-30.0	-30.0	10.0	30.0	30.0
<b>Moyens libres d'affectation</b>	<b>2'102.9</b>	<b>2'011.1</b>	<b>2'143.2</b>	<b>2'159.9</b>	<b>2'169.3</b>	<b>2'166.0</b>
./. Investissements nets (hors investissements financés par des fonds)	158.6	150.1	148.7	148.6	148.3	148.1
<b>Solde intermédiaire</b>	<b>1'944.3</b>	<b>1'861.0</b>	<b>1'994.5</b>	<b>2'011.3</b>	<b>2'021.0</b>	<b>2'017.9</b>
<b>Autres éléments de politique sectorielle</b>						
./. Politique salariale	948.8	981.0	1'002.4	1'017.8	1'037.9	1'064.2
./. Intérêts passifs et amort. financiers	67.6	56.9	59.3	59.7	60.4	60.5
./. Péréquation financière intercommunale	34.7	35.7	36.3	36.8	37.3	37.4
Autres éléments extraordinaires	160.9	58.9	80.0	80.0	80.0	80.0
Excédent de financement	7.2	0.1	1.8	0.5	0.5	0.5
<b>= Enveloppe globale du compte de résultats *</b>	<b>725.1</b>	<b>728.4</b>	<b>814.7</b>	<b>816.5</b>	<b>805.0</b>	<b>775.3</b>
* non compris les prélèvements aux fonds et financements spéciaux pour les investissements						

### Investissements nets

La Cofi constate que les investissements nets atteignent presque le niveau de la PIP 2018-2021 où ils se montaient à environ Fr. 153 mios pour les années 2019 à 2021. Dans cette appréciation, il faut également tenir compte que les investissements des immeubles de l'Etat se feront à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 par le fonds FIGI, dont les investissements nets ressortent du tableau suivant :

en mios de francs (arrondi)	Budget 2018	Budget 2019	Plan financier		
			2020	2021	2022
<b>Investissements nets fonds FIGI</b>	0.0	24.0	67.9	83.7	85.4

Il peut donc être relevé que les investissements nets de l'Etat atteignent un très haut niveau au cours de la PIP 2019-2022 (2019 : 148.7 + 24.0 = Fr. 172.7 mios ; 2020 : 148.6 + 67.9 = Fr. 216.5 mios ; 2021 : Fr. 148.3 + 83.7 = Fr. 232.0 mios ; 2022 : 148.1 + 85.4 = Fr. 233.5 mios).

### Montant de l'enveloppe globale

Le montant de l'enveloppe globale du compte de résultats est supérieur pour les années 2019 à 2021 par rapport à la dernière PIP. L'augmentation est de Fr. 76.0 mios pour 2019, Fr. 59.4 mios pour 2020 et Fr. 46.8 pour 2021.

### Moyens libres d'affectation

En parallèle, pour les mêmes années, les moyens libres d'affectation sont supérieurs respectivement de Fr. 112.1 mios, de Fr. 95.3 mios et de Fr. 87.0 mios par rapport à la dernière PIP.

Pour atteindre l'équilibre financier de 2020 à 2022, les prélèvements suivants sur le fonds de compensation des fluctuations de recettes sont prévus : 2020 : Fr. 10 mios, 2021 et 2022 : Fr. 30 mios par année. Dans la dernière PIP, des prélèvements plus importants étaient prévus (2020 : Fr. 40 mios, 2021 : Fr. 50 mios).

Les constants ci-devant démontrent que la PIP 2019-2022 est relativement bonne.

L'évolution des moyens libres d'affectation et de l'enveloppe globale du compte de résultats est la suivante :

en mios de francs (arrondi)	Budget 2018	Budget 2019	Plan financier		
			2020	2021	2022
<b>Moyens libres d'affectation</b>	2'011.1	2'143.2	2'159.9	2'169.3	2'166.0
Augmentation en mios		132.1	16.7	9.4	-3.3
Augmentation en %		6.6%	0.8%	0.4%	-0.2%
<b>Enveloppe globale du compte de résultats</b>	728.4	814.7	816.5	805.0	775.3
Augmentation en mios		86.3	1.8	-11.5	-29.7
Augmentation en %		11.8%	0.2%	-1.4%	-3.7%

Les moyens libres d'affectation sont relativement stables pour la durée du plan financier. Cependant, l'enveloppe globale du compte de résultats diminue entre 2019 et 2022 de Fr. 39.4 mios. Cette régression s'explique notamment par l'augmentation des charges salariales qui progressent pour la même période de Fr. 61.8 mios.

### Vue financière

Le tableau suivant donne un aperçu du plan financier 2019-2022 concernant l'évolution du compte de résultats (y.c. imputations internes), du compte des investissements et de l'excédent de financement :

en mios de francs (totaux et écarts arrondis)	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Plan financier		
				2020	2021	2022
<b>Compte de résultats</b>						
Revenus	3'557.6	3'498.4	3'618.8	3'600.3	3'613.7	3'593.9
Augmentation en %		-1.7%	3.4%	-0.5%	0.4%	-0.5%
Charges (sans les amortissements sur le patrimoine administratif (PA))	3'348.0	3'285.5	3'420.0	3'413.6	3'429.8	3'407.9
Augmentation en %				-0.2%	0.5%	-0.6%
<b>Marge d'autofinancement, LGCAF art. 12</b>	<b>209.6</b>	<b>212.9</b>	<b>198.8</b>	<b>186.7</b>	<b>183.9</b>	<b>186.0</b>
Amortissement du PA	106.1	138.2	125.6	104.3	98.5	99.7
Réévaluations emprunts, participations et subventions d'investissements du PA	99.4	74.7	71.5	81.4	84.6	85.7
Total amortissements	205.5	212.9	197.1	185.7	183.1	185.4
<b>Excédent de revenus</b>	<b>4.1</b>	<b>0.0</b>	<b>1.7</b>	<b>1.0</b>	<b>0.8</b>	<b>0.6</b>
<b>Compte des investissements</b>						
Dépenses d'investissements	472.6	533.1	499.8	502.8	555.0	591.1
Recettes d'investissements	270.1	320.2	302.9	316.6	371.6	405.6
<b>Investissements nets</b>	<b>202.4</b>	<b>212.9</b>	<b>196.9</b>	<b>186.2</b>	<b>183.4</b>	<b>185.5</b>
<b>Excédent de financement</b>	<b>7.2</b>	<b>0.0</b>	<b>1.9</b>	<b>0.5</b>	<b>0.5</b>	<b>0.5</b>

De 2020 à 2022, des prélèvements du fonds de compensation des fluctuations de recettes de Fr. 10 mios en 2020 respectivement de Fr. 30 mios en 2021 et 2022 sont prévus pour équilibrer le compte de résultats. En 2019, ce fonds sera alimenté à hauteur de Fr. 30 mios.

Sur toute la durée du plan financier, il est prévu d'augmenter annuellement la provision en lien avec CPVAL de Fr. 50 mios et d'alimenter le fonds LIEP de Fr. 30 mios.



## Remarques concernant le compte de résultats

### Charges de personnel

L'évolution des charges salariales ressort du tableau suivant :

en mios de francs (totaux et écarts arrondis)	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Plan financier		
				2020	2021	2022
Charges salariales (déduction faite des récupérations)	948.8	981.0	1'002.4	1'017.8	1'037.9	1'064.2
Augmentation en mios		32.2	21.4	15.4	20.1	26.3
Augmentation en %		3.39%	2.18%	1.54%	1.97%	2.53%

L'augmentation annuelle de Fr. 50 mios de la provision CPVAL pour les années 2018 à 2022 n'est pas comprise dans les montants ressortant du tableau ci-devant.

Selon le message, le plan financier tient compte d'un contingent annuel de nouveaux postes qui restent à être attribués.

Par rapport au compte 2017, les charges salariales augmentent jusqu'en 2022 de Fr. 115.4 mios, soit de 12.2%.

Pour la Cofi, cette augmentation est relativement importante notamment du fait que la période n'est guère influencée par le renchérissement.

### Subventions à des collectivités et à des tiers

L'évolution des subventions à des collectivités et à des tiers retenue pour la période de la PIP 2019-2022 est la suivante :

en mios de francs (totaux et écarts arrondis)	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Plan financier		
				2020	2021	2022
Autorités	4.3	1.9	2.2	2.2	2.1	2.1
Présidence	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
Finances et énergie	5.8	7.1	6.9	7.0	6.9	6.8
Santé, affaires sociales et culture	949.8	971.3	1'025.2	1'030.3	1'022.1	998.2
Economie et formation	271.9	277.0	216.0	215.0	213.3	208.3
Sécurité, institutions et sport	26.6	14.8	15.9	16.0	24.6	15.4
Mobilité, territoire et environnement	77.6	59.5	66.0	66.3	65.8	64.3
<b>Total</b>	<b>1'336.5</b>	<b>1'332.1</b>	<b>1'332.7</b>	<b>1'337.3</b>	<b>1'335.4</b>	<b>1'295.6</b>
<b>Augmentation en mios</b>		-4.4	0.6	4.6	-1.9	-39.8
<b>Augmentation en %</b>		-0.3%	0.0%	0.3%	-0.1%	-3.0%

La forte diminution dans le secteur économie et formation en 2019 (- Fr. 61 mios) s'explique notamment par le changement du mode de comptabilisation des forfaits reçus de la HES-SO (Delémont) et reversés par le canton à l'HES-SO Valais/Wallis et à l'ECAV (nouvellement comptabilisés sous les rubriques 370 et 470 (subventions redistribuées) au lieu de la rubrique 363 (subventions à des collectivités).

Selon la PIP, les subventions dans le secteur santé, affaires sociales et culture diminuent en 2022 par rapport à 2020 de Fr. 32.1 mios.

La Cofi doute que cet objectif puisse être atteint. Ces dernières années, ce secteur a été caractérisé par une forte progression des dépenses (2016 : Fr. 903.7 mios).

## Impôts

L'évolution des recettes d'impôts retenue dans la PIP ressort du tableau suivant :

en mios de francs (totaux et écarts arrondis)	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Plan financier		
				2020	2021	2022
Impôts directs personnes physiques	847.5	825.1	880.1	893.2	915.6	935.7
<i>Augmentation en %</i>				1.5%	2.5%	2.2%
Impôts directs personnes morales	168.0	137.8	148.9	127.3	113.8	99.8
<i>Augmentation en %</i>				-14.5%	-10.6%	-12.3%
Impôts fonciers	21.9	20.7	21.7	17.5	17.1	16.7
Impôts sur les gains en capital	55.3	40.0	55.0	55.0	55.0	55.0
Droits de mutations et de timbre	80.7	71.3	79.4	79.4	79.4	79.4
Impôts sur les successions et donations	19.9	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0
Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	1.6	1.4	1.7	1.7	1.7	1.7
Taxes routières et impôts sur les bateaux	70.0	71.5	73.0	74.3	75.6	76.9
Impôt spécial sur les forces hydrauliques	85.5	88.0	87.4	87.4	87.4	87.4
<b>Total</b>	<b>1'350.4</b>	<b>1'270.9</b>	<b>1'362.2</b>	<b>1'350.8</b>	<b>1'360.6</b>	<b>1'367.6</b>
<i>Augmentation en %</i>				-0.8%	0.7%	0.5%

Les impôts directs des personnes physiques augmentent par rapport à l'année 2017 et jusqu'en 2022 de Fr. 88.2 mios, soit de 10.4%.

La mise en œuvre de la loi relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) sur le plan cantonal a été retenue par étape dans la PIP avec une diminution des impôts directs des personnes morales (sur le bénéficiaire et le capital) de Fr. 21.6 mios en 2020, de Fr. 13.5 mios en 2021 et de Fr. 14.0 mios en 2022.

Concernant l'impôt spécial sur les forces hydrauliques, il y a lieu de relever que le Conseil fédéral veut maintenir le taux maximal de la redevance hydraulique à Fr. 110.00 par kilowatt théorique jusqu'à fin 2024.

## Part aux recettes fédérales

Les montants suivants ont été retenus dans la PIP :

en mios de Fr. (totaux arrondis)	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Plan financier		
				2020	2021	2022
Péréquation des ressources	588.5	620.1	654.5	620.5	600.5	590.5
Péréquation, compensation des charges	79.0	79.3	79.3	89.9	90.2	90.5
./ Péréquation, compensation des cas de rigueur	-4.1	-3.7	-3.5	-3.3	-3.1	-2.9
Part au revenu de l'impôt sur les huiles minérales	26.4	28.6	30.4	23.6	23.4	23.7
Part à l'impôt anticipé	26.8	23.0	26.0	27.0	28.0	29.0
Part à l'impôt fédéral direct	69.1	62.0	65.0	82.0	82.0	82.0
Part à la taxe d'exemption de l'obligation de servir	1.7	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6
Part au bénéfice de la BNS	46.5	26.5	26.5	26.5	26.5	26.5
Régale des sels	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
<b>Total</b>	<b>833.9</b>	<b>837.4</b>	<b>879.8</b>	<b>867.8</b>	<b>849.1</b>	<b>840.9</b>

Pour la péréquation intercantonale, il y a des incertitudes à partir de 2020. Il a été tenu compte d'une éventuelle modification du système d'alimentation du fonds des ressources avec la conséquence d'une diminution des recettes pour le canton de l'ordre de Fr. 30 mios. Cependant, dans le cadre de cette réforme, une augmentation de Fr. 10 mios a été retenue en 2020 au titre de compensation des charges.

La progression de la part à l'impôt fédéral direct en 2020 est liée à l'augmentation du taux de redistribution aux cantons dans le projet RFFA.

La diminution de l'impôt sur les huiles minérales s'explique par l'introduction du fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA).

## Investissements

Dans la PIP 2019-2022, les investissements suivants ont été retenus :

en mios de Fr. (totaux arrondis)	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Plan financier		
				2020	2021	2022
<b>Investissements bruts</b>	<b>472.6</b>	<b>533.1</b>	<b>499.8</b>	<b>502.8</b>	<b>555.0</b>	<b>591.1</b>
<b>Investissements nets</b>	<b>202.4</b>	<b>212.9</b>	<b>196.9</b>	<b>186.2</b>	<b>183.4</b>	<b>185.5</b>
dont						
financés par des fonds	48.6	62.8	48.2	37.6	35.1	37.4
recette ponctuelle	-4.8					
<b>programme annuel ordinaire</b>	<b>158.6</b>	<b>150.1</b>	<b>148.7</b>	<b>148.6</b>	<b>148.3</b>	<b>148.1</b>

Le niveau des investissements est relativement stable bien qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 les investissements des bâtiments de l'Etat soient réalisés et financés par le fonds FIGI.

Afin d'avoir une vision plus complète, les investissements du fonds FIGI sont présentés dans le tableau suivant :

en mios de Fr. (totaux arrondis)	Budget 2019	Plan financier		
		2020	2021	2022
Investissements bruts	27.7	79.5	98.8	103.5
Investissements nets	24.0	67.9	83.7	85.4

## Investissements propres

En résumé, les montants suivants ont été retenus :

en mios de francs (totaux arrondis)	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Plan financier		
				2020	2021	2022
<b>Immobilisations corporelles</b>						
	D	126.5	150.0	80.0	100.0	160.0
Routes nationales	R	120.7	144.0	76.8	96.0	153.6
	N	5.8	6.0	3.2	4.0	6.4
				4.0	6.4	7.4
Routes cantonales	D	43.1	57.2	84.1	100.0	98.9
	R	23.6	30.4	51.3	59.9	63.1
	N	19.4	26.8	32.8	40.1	35.8
				40.1	35.8	33.6
Rhône	D	29.5	46.1	46.8	34.8	35.9
	R	19.6	32.5	30.0	22.3	23.0
	N	9.8	13.5	16.7	12.6	12.8
				12.6	12.8	18.9
Autres aménagements des cours d'eau	D	0.0	0.2	0.2	0.2	0.2
	R					
	N	0.0	0.2	0.2	0.2	0.2
				0.2	0.2	0.2
Bâtiments	D	34.7	23.9	0.7	0.0	0.0
	R	9.3	2.4	0.2		
	N	25.4	21.5	0.5		
				0.5		
Biens meubles	D	10.1	13.1	6.5	5.8	7.8
	R	1.1	2.0	2.0	2.0	2.0
	N	9.1	11.1	4.5	3.8	5.9
				4.5	3.8	5.9
Autres immobilisations corporelles	D	13.4	6.7	8.4	3.8	2.9
	R	0.3				
	N	13.1	6.7	8.4	3.8	2.9
				3.8	2.9	2.6
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	D	2.1	21.0	18.2	14.1	11.4
Logiciels, brevets, licences et autres immobilisations incorporelles	R	0.0	0.1	0.2	0.2	0.2
	N	2.1	20.9	18.0	13.9	11.2
				13.9	11.2	9.3
<b>Total des immobilisations</b>	D	<b>259.4</b>	<b>318.1</b>	<b>245.0</b>	<b>258.7</b>	<b>317.1</b>
	R	<b>174.7</b>	<b>211.4</b>	<b>160.4</b>	<b>180.3</b>	<b>241.9</b>
	N	<b>84.7</b>	<b>106.8</b>	<b>84.5</b>	<b>78.4</b>	<b>78.5</b>

D= Dépenses; R = Recettes; N= Charges nettes du canton

La Cofi relève l'augmentation substantielle des investissements pour les routes cantonales par rapport à la dernière PIP. Pour rappel, en 2016 les investissements bruts pour les routes cantonales s'élevaient à Fr. 29.9 mios.

### **Participation à des investissements de tiers**

En résumé, les montants suivants ont été retenus :

en mios de francs (arrondis)	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Plan financier		
				2020	2021	2022
Dépenses	161.0	165.3	179.6	178.1	174.7	171.9
Recettes	55.8	69.9	76.9	71.1	68.6	68.4
<b>Total</b>	<b>105.2</b>	<b>95.5</b>	<b>102.7</b>	<b>106.9</b>	<b>106.1</b>	<b>103.5</b>

La Cofi demande au Conseil d'Etat que les promesses de subventionnement tiennent compte des montants retenus dans la PIP.

### **Prêts, participations et capital social**

En résumé, les montants suivants ont été retenus :

en mios de francs (arrondis)	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Plan financier		
				2020	2021	2022
Dépenses	52.1	49.7	75.2	66.0	63.3	61.7
Recettes	39.6	39.0	65.5	65.1	61.1	58.2
<b>Total</b>	<b>12.5</b>	<b>10.7</b>	<b>9.7</b>	<b>0.9</b>	<b>2.2</b>	<b>3.5</b>

### **Conclusions**

Les résultats de la PIP 2019-2022 respectent le frein aux dépenses et à l'endettement.

Par rapport aux montants prévus dans la PIP pour les subventions à des collectivités et à des tiers (Rubr. 36), la Cofi doute du réalisme de la planification financière.

Par rapport à la dernière PIP, les risques que cette planification soit fortement influencée par des facteurs exogènes ont légèrement diminué. A ce titre, il peut être relevé que les redevances hydrauliques seront maintenues au niveau actuel.

L'indice des ressources du Canton du Valais ne s'élève qu'à 66.1 en 2019 (seul le Canton du Jura a un indice encore plus faible avec 65.2) et a diminué par rapport aux années précédentes. Notre indice de ressources se situe donc bien en dessous de la moyenne suisse. Le canton doit donc être attentif à l'évolution des charges.

La Cofi sera également attentive à l'évolution future des effectifs en forte augmentation depuis 2018.

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité des membres présents de la Cofi.

Zinal/Sion, le 10 octobre 2018

#### **COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL :**

**La présidente**

**Le vice-président**

**Le rapporteur de  
langue française**

**Le rapporteur de  
langue allemande**

Stéphanie Favre

Stéphane Pont

Yvan Rion

Niklaus Furger

## 11.3 Rapport de la Commission des finances concernant le budget 2019 et la planification financière 2019-2022 (PIP 2019-2022) pour le fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (Fonds FIGI)

### 1. Budget 2019 du fonds FIGI

Le projet de décision soumis au Parlement par le message du Conseil d'Etat prévoit notamment :

- d'approuver le budget du fonds FIGI pour l'année 2019
- d'arrêter les revenus du compte de résultats à Fr. 46.1 mios et les charges à Fr. 46.1 mios
- de fixer les dépenses du compte des investissements à Fr. 27.7 mios et les recettes à Fr. 3.7 mios. Les investissements nets s'élèvent ainsi à Fr. 24 mios
- il en résulte une insuffisance de financement de Fr. 18.1 mios.

La Cofi s'est réunie le 17 septembre 2018 pour l'analyse de ce dossier avec la participation suivante :

Cofi	17.09.2018
Mme Stéphanie Favre, présidente	x
M. Stéphane Pont, vice-président	x
M. Yvan Rion, rapporteur de la langue française	x
M. Niklaus Furger, rapporteur de la langue allemande	x
M. Emmanuel Amoos	x
M. Benoît Bender	x
M. Mathieu Clerc	x
M. Bruno Clivaz	x
M. Pierre Contat	excusé
Mme Muriel Favre-Torelloz	x
M. Rainer Studer	x
Mme Sonia Tauss-Cornut	x
M. Frank Wenger	x

Les invités suivants étaient également présents :

- M. Jacques Melly, chef du DMTE
- M. Roberto Schmidt, chef du DFE
- M. Philippe Venetz, architecte cantonal
- Mme Kirianne Leis, collaboratrice auprès du SBMA
- M. Pierre-André Charbonnet, chef de l'ACF
- M. Damian Locher, adjoint du chef de l'ACF et chef de la Comptabilité générale

### Généralités

Le 18 mai 2018, le Parlement a accepté la loi sur le fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (Fonds FIGI). Ce fonds, sans personnalité juridique, est dépendant du canton. Il est autonome et doté d'une comptabilité propre.

Selon l'art. 8 de cette loi, le budget du fonds FIGI est fixé par le Grand Conseil en même temps que le budget de l'Etat du Valais. La planification financière est soumise au Grand Conseil pour qu'il en prenne connaissance en parallèle du budget.

La construction et l'entretien des immeubles de l'Etat sont assumés jusqu'à fin 2018 par le SBMA et, à partir de cette date, par le fonds FIGI qui dispose de son propre personnel.

**Budget 2019**

Le budget 2019 du fonds FIGI se présente comme suit :

<b>Compte de résultats</b> en mios de Fr.		<b>Budget</b> <b>2019</b>
<b>Charges</b>		
30	Charges de personnel	4.2
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	36.0
33	Amortissement du patrimoine administratif	5.9
<b>Total des charges</b>		<b>46.1</b>
<b>Revenus</b>		
42	Taxes	17.3
43	Revenus divers	0.7
44	Revenus financiers	28.1
<b>Total des revenus</b>		<b>46.1</b>
<b>Total du compte de résultats</b>		<b>0.0</b>
<b>Compte des investissements</b> en mios de Fr.		<b>Budget</b> <b>2019</b>
<b>Dépenses</b>		
50	Immobilisations corporelles	27.7
<b>Recettes</b>		
63	Subventions d'investissements acquises	3.7
<b>Investissements nets</b>		<b>24.0</b>

**Rubr. 30 : Charges de personnel****Fr. 4'225'100.00**

Le fonds dispose de 19.05 EPT, dont 14.05 proviennent du SBMA et 5 nouveaux postes seront créés dans le cadre du budget 2019.

Dans le message concernant la loi du fonds FIGI, il est indiqué que « *les tâches ressortant de cette loi sont effectuées par le personnel actuel. L'effectif pourrait être augmenté ultérieurement de 3 à 5 EPT* ». La Cofi constate que, seulement quelques mois plus tard, le Conseil d'Etat intègre dans le premier budget du fonds l'entier des 5 nouveaux postes.

Interrogés sur ce constat, les représentants du DMTE ont relevé qu'il s'agit d'un projet ambitieux et que les attentes des services sont élevées. Pour le réussir, il est important de disposer de ces nouveaux EPT immédiatement.

**La Cofi approuve la création des 5 EPT supplémentaires dès 2019, pour une mise en place rapide du fonds.**  
**La Cofi prend acte que la totalité des EPT prévus dans le message accompagnant la loi sur le fonds FIGI est déjà attribuée au budget 2019.**

**Rubr. 31 : Biens, services et autres charges d'exploitation****Fr. 36'000'000.00**

Fr. 22.6 mios sont destinés à l'entretien des immeubles et Fr. 13.4 mios concernent les coûts de la gestion (locations, frais de nettoyage, consommation électrique, frais de chauffage, etc...), soit Fr. 10 mios supplémentaires au budget 2018 afin de diminuer le retard dans l'entretien.

**Rubr. 42-43-44 : Revenus****Fr. 46'120'900.00**

Le montant mis à disposition par le budget de l'Etat s'élève à Fr. 38 mios (le montant actuel de l'entretien des immeubles est de Fr. 28 mios). En 2019, les charges d'immeubles ne sont pas encore refacturées aux services mais prises en charge par l'ACF.

Actuellement, les services ne sont pas encore concernés par la réorganisation de la gestion immobilière de l'Etat. Dans une période d'environ trois ans, des contrats de location seront conclus entre les services et le fonds FIGI. Pour assurer un traitement équitable des services, les normes et les standards des bureaux seront définis par le fonds dans une première étape.

**Rubr. 50-63 : Compte des investissements (net)****Fr. 23'988'400.00**

Le montant prévu au budget sert à financer les deux projets suivants qui se termineront au courant de l'année 2019 :

- Ecole de commerce et de culture générale de Sierre (crédit d'engagement juin 2014)
- Ecole professionnelle technique et des métiers de Sion (crédit d'engagement septembre 2015).

**Compte de financement**

<b>Compte de financement en mios de Fr.</b>	<b>Budget 2019</b>
Total du compte de résultats	0.0
./. Amortissement du compte du patrimoine administratif	-5.9
Investissements nets	24.0
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>18.1</b>

Pour couvrir cette insuffisance, l'Etat du Valais accordera un prêt au fonds FIGI en application de l'art. 10 de la loi du fonds FIGI. Les emprunts peuvent atteindre au maximum Fr. 500 mios.

Selon les informations obtenues de l'ACF, les intérêts sur ces prêts seront facturés au taux du marché. Vu la situation actuelle (intérêts négatifs), aucun intérêt ne sera facturé momentanément.

**La Cofi prend acte de l'apport en capital de Fr. 10 mios qui devrait être remboursé ultérieurement.**

**Conclusion**

La Cofi a pu constater que des travaux préparatoires importants ont déjà été entrepris pour la mise en œuvre du fonds FIGI. Le Parlement a accepté le fonds FIGI et, par conséquent, les moyens nécessaires doivent lui être attribués.

**La Cofi demande que les éléments du compte et du budget FIGI soient intégrés dans les prochains messages et rapports du Conseil d'Etat concernant les budgets et les comptes.**

**Sur la base de cette analyse, les membres de la Cofi ont décidé à l'unanimité de proposer au Parlement d'accepter la décision concernant le budget pour le fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (Fonds FIGI) pour l'année 2019.**

## 2. Planification financière 2019-2022 du fonds FIGI

L'art. 8 de la loi du fonds FIGI stipule que la planification financière pluriannuelle (PIP) est établie chaque année et est soumise au Grand Conseil pour qu'il en prenne connaissance en même temps que le budget. La PIP 2019-2022 se présente comme suit :

<b>Compte de résultats</b> en mios de Fr.		<b>Budget 2019</b>	<b>Plan 2020</b>	<b>Plan 2021</b>	<b>Plan 2022</b>
<b>Charges</b>					
30	Charges de personnel	4.2	4.2	4.2	4.2
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	36.0	38.9	47.6	45.1
33	Amortissement du patrimoine administratif	5.9	12.9	19.2	11.7
35	Attributions au fonds de rénovation			0.2	1.6
	<b>Total des charges</b>	<b>46.1</b>	<b>56.0</b>	<b>71.2</b>	<b>62.6</b>
<b>Revenus</b>					
42	Taxes	17.3	17.3	17.3	17.3
43	Revenus divers	0.7	0.7	0.7	0.7
44	Revenus financiers	28.1	38.0	53.2	44.6
	<b>Total des revenus</b>	<b>46.1</b>	<b>56.0</b>	<b>71.2</b>	<b>62.6</b>
	<b>Total du compte de résultats</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>
<b>Compte des investissements</b> en mios de Fr.					
<b>Dépenses</b>					
50	Immobilisations corporelles	27.7	79.5	98.8	103.5
<b>Recettes</b>					
63	Subventions d'investissement acquises	3.7	11.6	15.1	18.1
	<b>Investissements nets</b>	<b>24.0</b>	<b>67.9</b>	<b>83.7</b>	<b>85.4</b>
<b>Compte des investissements</b> en mios de Fr.					
	Total du compte de résultats	0.0	0.0	0.0	0.0
	./. Amortissement du patrimoine administratif	-5.9	-12.9	-19.2	-11.6
	Investissements nets	24.0	67.9	83.7	85.4
	<b>Insuffisance de financement</b>	<b>18.1</b>	<b>55.0</b>	<b>64.5</b>	<b>73.8</b>

### Compte de résultats

#### **Biens, services et autres charges d'exploitation**

Il est prévu d'augmenter les dépenses pour l'entretien des immeubles.

#### **Revenus**

Selon les principes de ce fonds, l'équilibre financier est à réaliser par la facturation des coûts aux utilisateurs. Ainsi, en tenant compte de l'augmentation des charges, les revenus ont été adaptés en conséquence. Etant donné que l'Etat du Valais est le principal utilisateur des immeubles, l'augmentation des revenus correspond à une progression des charges du compte de résultats du canton.

Il est important que l'augmentation de ces revenus soit en corrélation avec l'augmentation des charges prévue par les services de l'Etat devant assumer ces coûts.



### Compte des investissements

Selon les informations obtenues lors de la présentation du budget 2019, les projets suivants devraient être abordés durant la présente PIP :

- Pénitencier, Granges
- Centre de contrôle de véhicules, Sion
- Centrale d'engagement, Sierre
- La Castalie, Monthey
- Nouveau collège, Sion

En temps voulu, le Parlement devra se prononcer sur les crédits d'engagement pour les objets énoncés ci-devant.

Selon l'art.2 de la loi du fonds FIGI, l'Etat doit veiller à un déploiement géographique des investissements immobiliers sur l'ensemble du territoire cantonal en prenant en compte l'évolution démographique, une répartition équitable des emplois étatiques et une proximité optimale de ses services pour les citoyens. Selon le chef du DFE, le Conseil d'Etat arrêtera prochainement le programme d'investissements sur plusieurs années et tiendra compte d'une répartition appropriée entre les trois régions. Actuellement, les investissements se concentrent sur le Valais central.

Il peut être constaté que le fonds FIGI permet de réaliser des investissements qui, dans le passé, ont été reportés à plusieurs reprises.

### Compte de financement

L'insuffisance de financement estimée pour la période 2019-2022 s'élève à Fr. 211.4 mios. Elle sera couverte par des emprunts auprès de l'Etat du Valais. Pour rappel, ils peuvent atteindre un montant maximal de Fr. 500 mios.

### Conclusion

La Cofi a pris acte de la PIP 2019-2022 du fonds FIGI. Pour la prochaine PIP, elle demande que des informations plus détaillées soient apportées par rapport aux recettes en distinguant les montants à la charge du canton et ceux à la charge des tiers. Au niveau des recettes d'investissements, les participations importantes des tiers par objet sont à indiquer dans le texte explicatif.

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité des membres présents de la Cofi.

Zinal/Sion, le 10 octobre 2018

#### COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL :

<b>La présidente</b>	<b>Le vice-président</b>	<b>Le rapporteur de langue française</b>	<b>Le rapporteur de langue allemande</b>
Stéphanie Favre	Stéphane Pont	Yvan Rion	Niklaus Furger